

PA-ANJ-636

PROJET SECURITE ALIMENTAIRE M. S. U. - C. E. S. A.

SECRETARIAT TECHNIQUE DE LA C. E. S. A.

ANALYSE PROVISOIRE DE LA
CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 1985-1986
DES CEREALES (MIL-SORGHO-MAIS)

Par

Josué DIONE

et

Niama Nango DEMBELE

Document de Travail No.86-03 Août 1986

Projet Sécurité Alimentaire M. S. U. - C. E. S. A.

B P 2314

Bamako, Mali

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

INSTITUT D'ECONOMIE RURALE

SECRETARIAT TECHNIQUE DE LA CESA

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

PROJET SECURITE ALIMENTAIRE

M.S.U. - C.E.S.A.

ANALYSE PROVISOIRE DE LA
CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 1985-1986
DES CEREALES (MIL-SORGHO-MAIS)

Par

Josué DIONE et Niama Nango DEMBELE

Document de Travail No.86-03

Août 1986

ACCORD DE COOPERATION MSU/USAID (NO.DAN-1190-A-00-4092-00
SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Avant-Propos	i
Remerciements	iii
Sommaire	v
Introduction	1
Note sur la Campagne de Commercialisation 1985/86	3
Analyse des Transactions sur les Marchés Ruraux	5
Analyse des Transactions des Grossistes	16
Implications de l'Intervention de l'OPAM	24
Annexes	32

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I.	Prix d'Achat Mensuels Moyens des Céréales sur les Marchés Ruraux	7
Tableau II.	Quantités Hebdomadaires Moyennes de Céréales achetées sur les Marchés Ruraux	10
Tableau III.	Prix d'Achat Hebdomadaires Moyens des Céréales sur les Marchés Ruraux	11
Tableau IV.	Quantités Hebdomadaires de Céréales achetées sur les Marchés Ruraux	14
Tableau V.	Prix d'Achat Mensuels Moyens des Céréales des Grossistes	18
Tableau VI.	Variations des Prix d'Achat Mensuels Moyens des Céréales des Grossistes	18
Tableau VII.	Quantités Mensuelles de Céréales achetées par les Grossistes	23
Tableau VIII.	Variations des Quantités Mensuelles de Céréales achetées par les Grossistes	23

LISTE DES ABBREVIATIONS

C.M.D.T.	Compagnie Malienne des Textiles.
O.H.V.	Opération Haute Vallée.
O.M.M.	Opération Mil Mopti.
O.R.S.	Opération Riz Ségou.
O.N.	Office du Niger.
O.D.I.P.A.C.	Office du Développement Intégré des Productions Arachidières et Céréalières.
O.P.A.M.	Office des Produits Agricoles du Mali.
F.M.I.	Fonds Monétaire International.
H.U.I.C.O.M.A.	Huilerie Cotonnière du Mali.
C.E.S.A.	Commission Nationale de Mise en Oeuvre et de Suivie de la Stratégie Alimentaire.
M.S.U.	Michigan State University
I.E.R.	Institut d'Economie Rurale.
O.S.R.P.	Office de Stabilisation et de Régulation des Prix.

AVANT-PROPOS

Le Projet Sécurité Alimentaire MSU-CESA se situe dans le contexte plus global de l'Accord de Coopération (No.DAN-1190-A00-4092-00) entre l'Université de l'Etat du Michigan (MSU) et l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID) sur la Sécurité Alimentaire en Afrique. Cet Accord vise à mettre en évidence, par l'analyse comparative du secteur agro-alimentaire d'un certain nombre de pays africains, les traits communs et les éléments spécifiques aux problèmes de sécurité alimentaire des différentes sous-régions du Continent.

Composante malienne de cet Accord de Coopération, le Projet Sécurité Alimentaire MSU-CESA est placé sous le parrainage institutionnel du Secrétariat Technique de la Commission Nationale de Suivi et d'Evaluation de la Stratégie Alimentaire du Mali (CESA) qui en assure la coordination avec les activités de ses différents groupes de travail spécialisés. Ce Projet a pour objectif d'examiner: (1) l'impact de différentes politiques relatives à la commercialisation des produits et à la distribution des intrants, de l'équipement et du crédit agricoles sur la rentabilité de la production céréalière et (2) l'effet subséquent de cette rentabilité sur la capacité et la volonté de l'agriculteur et du commerçant d'investir dans la production et la commercialisation des céréales.

La série de Documents de Travail publiés périodiquement par le Projet constituent des rapports d'étape. Ils sont, par conséquent, tous provisoires et leur contenu ne saurait en aucun cas être considéré ou interprété comme indicateur du point de vue ou de la position officiels d'une quelconque des personnes ou institutions impliquées. La responsabilité des idées, commentaires et arguments présentés ou discutés dans ces documents incombe exclusivement à leurs auteurs. Du reste, les buts visés par la production, la distribution et la discussion de ces rapports sont de trois ordres:

1. Informer les personnes et organisations intéressées de l'état d'avancement de l'exécution du Projet;
2. Mettre à la disposition des personnes et organisations pertinentes, des données et informations ponctuelles et opportunes, susceptibles de leur être utiles dans leur processus de réflexion et de prise de décision;
3. Stimuler, de la part de ces personnes et organisations, des réactions, commentaires, critiques et suggestions, de manière à pouvoir élargir l'horizon des connaissances relatives à la question de la sécurité alimentaire dans son ensemble.

Les commentaires et les questions pour tous renseignements de la part de nos lecteurs sont vivement sollicités et bienvenus à l'une des deux adresses suivantes:

1. Projet Sécurité Alimentaire MSU-CESA
 B.P. 2314, Bamako
 République du MALI

2. Food Security in Africa Project
 Department of Agricultural Economics
 Michigan State University
 East Lansing, MI 48824-1039
 USA

Des copies supplémentaires peuvent être obtenues en écrivant à:
(Spécifiez le numéro et l'auteur du document de travail)

PPC/CDIE/DI
209 SA-18
US Agency for International Development
Washington, DC 20523

Pour les employés de USAID ou ceux travaillant dans des projets de USAID, et pour quiconque des pays en voie de développement, les copies supplémentaires sont gratuites. Des copies multiples seront envoyées, si elles sont commandées pour des buts raisonnables (par exemple, pour un professeur ou chef de département demandant des copies multiples pour un séminaire). Pour ceux qui ne sont ni associés avec USAID ni des pays en voie de développement, il y a une charge d'à peu près US \$2 par publication. Les publications requises seront envoyées par poste, y compris une facture pour les charges.

REMERCIEMENTS

Nous ne saurions clore ces préliminaires avant d'avoir rendu à toutes les personnes et organisations impliquées de près ou de loin dans la présente étude tout le mérite qui leur est dû.

Nos remerciements vont tout d'abord au Gouvernement de la République du Mali, représenté par la Commission Nationale Consultative de Suivi et d'Evaluation de la Stratégie Alimentaire (CESA) pour son approbation de l'exécution du présent projet d'étude dans le cadre prioritaire des questions relatives à la sécurité alimentaire du pays. Nous sommes tout particulièrement redevables au Secrétariat Technique de la CESA sans le paraînage institutionnel duquel, l'exécution de cette étude et sa coordination avec les activités des groupes spécialisés de travail sur la stratégie alimentaire du Mali seraient sérieusement entravées. Nous sommes également reconnaissants aux cadres et experts du Programme de Restructuration du Marché Céréaliier du Mali (PRMC), de l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM), de la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT) et de l'Opération Haute-Vallée (OHV), pour leurs points de vue techniques, leurs commentaires, critiques et suggestions qui nous servent de garde-fous précieux à chaque pas de cette recherche.

A nos bailleurs de fonds, l'USAID/Washington (Bureau pour l'Afrique et Bureau de la Science et de la Technologie) et l'USAID/Bamako, nous exprimons toute notre gratitude pour le financement intégral de cette activité de recherche sur un sujet aussi vital que la sécurité alimentaire. Outre cet appui financier, nous tenons à remercier tout particulièrement Mme. Emmy SIMMONS (Economiste Agricole à l'USAID/Bamako) pour son intérêt soutenu pour cette étude et son apport intellectuel remarquable à travers ses commentaires, critiques et suggestions qui, sans cesse nous permettent d'établir un pont direct entre nos observations empiriques et les besoins en informations précises des décideurs.

Nous remercions d'une manière toute particulière notre institution-mère, le Département d'Economie Agricole de l'Université de l'Etat du Michigan (MSU), pour son encadrement et son appui techniques, logistiques et intellectuels exemplaires au cours de toutes les phases (conception, financement, mise en place et évaluation continue) de la présente étude.

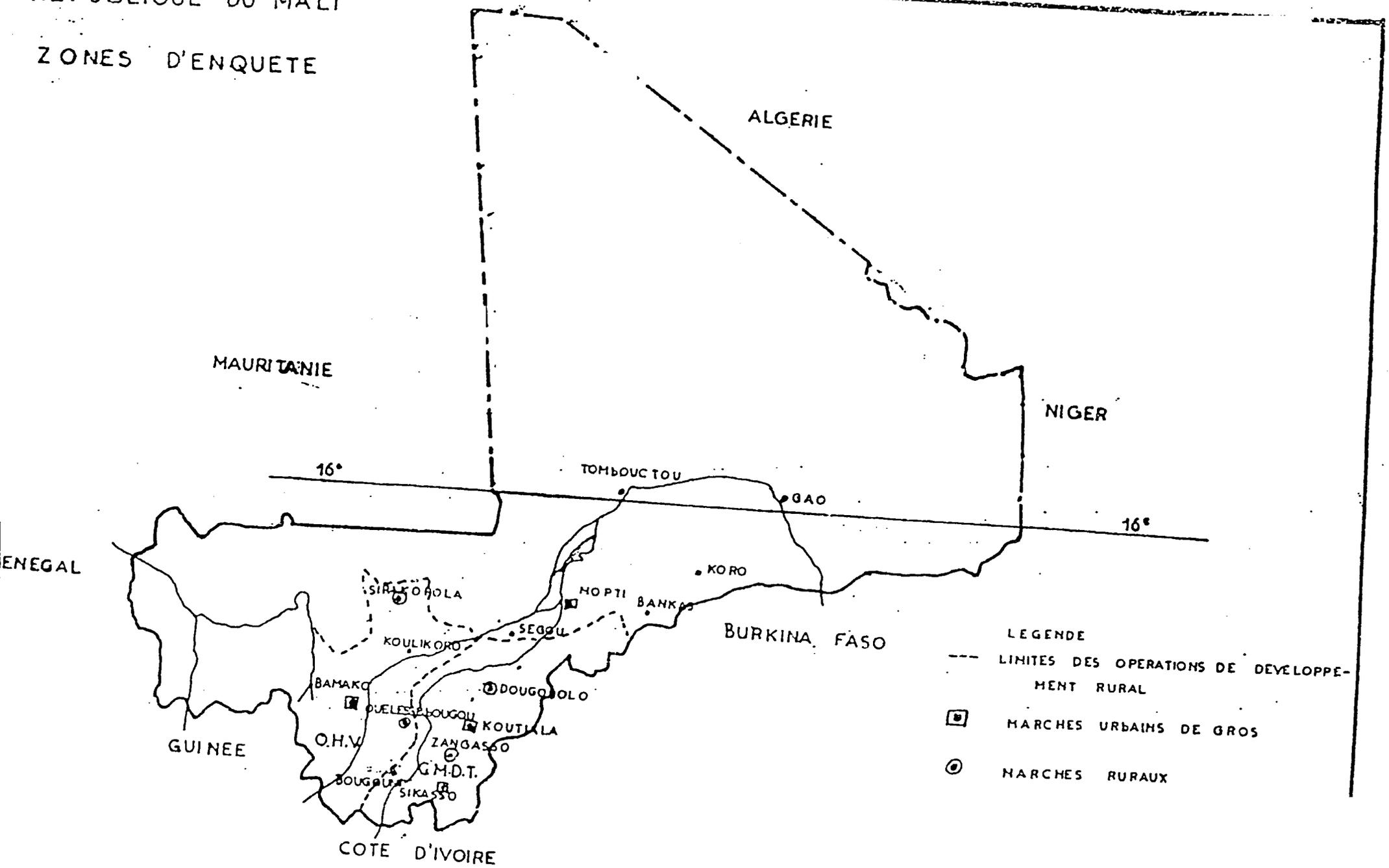
Dans ce cadre, nous remercions nommément les co-initiateurs du Projet d'Etude sur la Sécurité Alimentaire en Afrique le Dr. Carl K. EICHER (Professeur) et le Dr. Michael T. WEBER (Professeur Associé) pour leur vue globale des priorités du Développement Agricole des Pays Africains, le Professeur James D. SHAFFER dont nous bénéficions de l'expertise incontestable en matière d'analyse des institutions relatives aux politiques agricoles et économiques tout au long de ce projet et, finalement, le Dr. John M. STAATZ (Professeur Assistant) qui, malgré les milliers de kilomètres qui nous séparent, semble toujours être à nos côtés pour concevoir, discuter, évaluer et rectifier tous les aspects de l'étude.

Nos remerciements distingués vont à la population-cible de nos principaux informateurs - producteurs agricoles, commerçants des marchés ruraux et grossistes des centres urbains - sans l'ouverture et la coopération desquels, toute analyse sur les interactions technologie-production-marché n'équivaudrait qu'à de pures élucubrations intellectuelles gratuites.

Finalement, que notre Secrétaire, Mlle. Fatoumata SANOKO retrouve ici l'expression de notre appréciation sans réserve pour toute sa patience, son sérieux, son dévouement et sa compétence professionnelle qui, nous en sommes conscients transparaissent dans tous nos documents.

REPUBLIQUE DU MALI

ZONES D'ENQUETE



ALGERIE

MAURITANIE

NIGER

16°

TOMBOUCTOU

GAO

16°

SENEGAL

KORO

SIRAKODOLA

HOPTI

BANKAS

BURKINA FASO

KOULIKORO

SEGOU

BAMAKO

DOUGOULO

GUINEE

OUELESBOUGOU

KOUTIALA

O.H.V.

ZANGASSO

G.M.D.T.

BOUGOU

SIKASSO

COTE D'IVOIRE

LEGENDE

--- LIMITES DES OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT RURAL

■ MARCHES URBAINS DE GROS

○ MARCHES RURAUX

SOMMAIRE

L'analyse des trois premiers trimestres (Octobre 1985 - Juin 1986) de la Campagne de Commercialisation 1985-86 des céréales (mil-sorgho-maïs) met en évidence les points suivants:

1. La campagne officielle d'achat de l'OPAM (Office des Produits Agricoles du Mali), quoiqu'officiellement ouverte le 1er Novembre 1985, ne prend significativement effet qu'en Janvier 1986, accusant ainsi un retard d'au moins deux mois après les récoltes. Ce retard inhérent aux procédures administratives bien connues des offices publics de commercialisation agricole laisse, en année de bonnes récoltes comme c'est le cas, bon nombre de producteurs (les plus pauvres en général) coincés par des besoins urgents de liquidités, en face d'un marché privé dont les cours sont à leur plus bas niveau pendant les mois qui suivent immédiatement les récoltes.
2. L'évolution des prix effectifs aux producteurs agricoles sur les marchés ruraux s'est effectuée suivant 4 phases distinctes au cours des 9 mois considérés.
 - Premièrement, une phase de baisse cyclique normale amorcée depuis le mois de Septembre se poursuit généralement jusqu'en Novembre avec des chutes d'un mois à l'autre allant jusqu'à 56%. Les plus bas niveaux de prix observés au cours de cette période d'après-récoltes sont de l'ordre de 40 F.CFA/kg pour le mil et le sorgho et de 25 F.CFA/kg pour le maïs, pour des quantités offertes encore faibles (4,3 Tonnes/semaine en moyenne à Zangasso, Sud de la CMDT) mais croissantes d'une semaine à l'autre.
 - Deuxièmement, de Décembre 1985 à Avril 1986, prend place une phase d'augmentation graduelle des prix effectifs au producteur qui fluctuent alors dans une fourchette de 50 à 54 F.CFA/kg sur tous les marchés ruraux couverts par nos enquêtes. C'est la période d'intervention effective de l'OPAM où le rôle régulateur de l'Office se fait sentir au niveau des acheteurs privés dont les prix s'approchent du prix officiel aux producteurs de 55 F.CFA/kg tout en lui restant inférieurs.
 - Troisièmement, l'arrêt des achats de l'OPAM est marqué, en Avril, par une courte phase transitoire de deux semaines où la disparition de la demande de l'Office et de toute demande spéculative liée à celle-ci provoque une chute brutale des prix effectifs sur les marchés ruraux de l'ordre de 7 à 16% d'une semaine sur l'autre. Il en résulte des niveaux de prix (38 à 39 F.CFA/kg) souvent inférieurs au minima observés au cours des mois suivant immédiatement les récoltes.
 - Finalement, les prix remontent légèrement en Avril et se stabilisent relativement en Mai et Juin, tout en accusant une légère tendance à la baisse consécutivement à la mise en marché d'une offre rurale encore loin d'être épuisée. En Juin, les prix du mil et du sorgho sont encore aux environs de 40 F.CFA/kg dans la CMDT et de 50 à 55 F.CFA/kg dans le Nord de l'OHV.

3. D'une manière générale, au niveau des grossistes, le prix du maïs est toujours inférieur à ceux du mil et du sorgho qui sont très voisins. Cela pourrait s'expliquer par la précocité relative du maïs, la difficulté de sa conservation et sa faible préférence culinaire au niveau des consommateurs.

4. Les prix effectifs d'achat des trois céréales par les grossistes de Koutiala n'ont jamais atteint les 55 F.CFA/kg officiels au producteur, indiquant ainsi la faiblesse du pouvoir régulateur de l'OPAM dont les 2/3 des achats ont été effectués par des acheteurs privés.

5. Au niveau des grossistes des trois villes situées en zone de surplus (Koutiala, Sikasso et Bamako), les prix du mil et du sorgho sont en hausse en Novembre et Décembre 1985 sous l'anticipation de l'intervention de l'OPAM. Cette hausse est suivie d'une stabilité relative avec des variations mensuelles généralement inférieures à 4,5% de Janvier à Mars, période intensive des achats de l'OPAM. Des chutes importantes de prix (allant jusqu'à 15%) surviennent en Avril ou Mai, initiant ainsi une tendance à la baisse qui se poursuit jusqu'en Juin, consécutivement à l'arrêt des achats de l'OPAM à une période où l'offre résiduelle des céréales en milieu rural était encore abondante.

6. Contrairement aux trois marchés de gros des zones de surplus (Bamako, Koutiala et Sikasso), les prix du mil et du sorgho n'ont cessé de tomber à Mopti. Cette ville qui ravitaille une grande portion du Nord déficitaire du pays, ne cesse de drainer les surplus céréaliers du Sud et d'induire par ce fait un processus dynamique de convergence des prix du Nord (qui baissent) et du Sud (qui montent) vers un équilibre de marché au niveau national. Ainsi les prix du mil et du sorgho à Bamako et Mopti se rejoignent en Avril aux environs de 61 à 64 F.CFA/kg. Ce processus de convergence dynamique de prix pourrait être exploitée par l'OPAM dans le planning de ses opérations de régulation, puisque le marché de Mopti joue déjà un rôle régulateur au cours des mois précédant l'instauration de l'équilibre du marché national. L'opportunité d'une intervention publique pour soutenir le prix au producteur pourrait dépendre du niveau effectif de prix prévalant à cet équilibre.

7. Le prix du maïs, dans l'ensemble, chute partout de façon continue de Janvier à Juin, certes dû à une forte concurrence des mil-sorgho-riz qui lui sont préférés par les consommateurs.

8. L'évolution des quantités de céréales achetées par unité de temps par les grossistes des trois villes situées en zones de surplus (Bamako, Koutiala et Sikasso) accuse une relation positive avec les prix (fonction d'offre), tandis que celle à Mopti (zone déficitaire), marque plutôt une relation négative avec les prix (fonction de demande).

9. Les effets de l'intervention de l'OPAM sur le marché céréalière sont différents suivant les populations considérées.

- Bon nombre de producteurs agricoles (surtout équipés ou semi-équipés) disposant d'importants surplus commercialisables ont pu bénéficier des prix plus élevés qui prévalaient au cours des trois à quatre mois de manifestation de la demande de l'OPAM. Le réinvestissement de ces revenus dans l'agriculture n'est pas sûr pour les exploitations qui sont au faite de l'équipement actuellement éprouvé, mais pourrait permettre à certains producteurs semi-équipés de compléter leur chafne d'attelage agricole.

- Les commerçants et autres agents privés ayant bénéficié de contrats de livraison honorés par l'OPAM, ont profité non seulement de la surestimation des faits d'approche dans les barèmes officiels de prix, mais aussi de la différence entre le prix officiel au producteur (55 F.CFA/kg) qu'ils devraient payer et le prix effectif qu'ils ont offert aux producteurs (50 à 54 F.CFA/kg). Certains commerçants ont toutefois perdu au jeu car, ayant payé plus pour remplir leur quota de livraison à l'OPAM, ce dernier n'a pu prendre possession de toutes leurs céréales, faute de fonds.

- Les consommateurs urbains aussi bien que les producteurs agricoles déficitaires sont confrontés à des prix plus élevés suite à la ponction de quelque 70.000 Tonnes de céréales toujours stockées dans les entrepôts de l'OPAM. Il semble peu probable que les prix privés au consommateur montent suffisamment d'ici les prochaines récoltes pour permettre à ces mêmes consommateurs de se voir favorisés par le prix officiel de 95 F.CFA/kg décrété pour la vente au détail des céréales de l'OPAM.

10. Finalement, l'intervention de l'OPAM a eu pour effet de soustraire le commerçant privé de la fonction de stockage dont la rentabilité s'érode avec la hausse de prix à une période intermédiaire (Janvier à Mars) entre les récoltes et la période de soudure. Les coûts et risques de stockage sont ainsi renvoyés au producteur agricole et à l'OPAM dont les charges financières ne peuvent que se cumuler tout particulièrement en face d'une mévente éventuelle au prix officiel au consommateur de 95 F.CFA/kg.

FOOD SECURITY PROJECT

M.S.U. - C.E.S.A.

English Summary of Working Paper No. 86-03

Preliminary Analysis of
the 1985-1986 Marketing season of
Cereals (Millet-Sorghum-Maize)

by

Josue DIONE and Niama Nango DEMBELE

August 1986

I INTRODUCTION

This paper is a logical continuation of the two preceding working papers. Working Paper 86-01 briefly presented the methodology of the CESA-MSU food security study and some preliminary results, while Working Paper 86-02 described the major trade routes and presented analysis of secondary data on cereal prices. The present paper focuses on the presentation and analysis of data collected on the various aspects of the 1985/86 coarse grains (millet, sorghum, maize) marketing season. At this stage, the only data considered are those pertaining to purchases of private traders, from the 1985 harvest until June 1986.

The objective of the paper is to emphasize the main features of the 1985/86 marketing season and, more specifically, to outline the general and seasonal trends in prices and quantities in three rural markets (Zangasso and Dougouolo in CMDT North and South; Sirakerola in OHV North), and in the four wholesale urban centers (Koutiala, Sikasso, Bamako and Mopti).

II SUMMARY OF MAIN FINDINGS

The analysis of data from the first three quarters of the marketing season for millet, sorghum, and maize (October 1985 - June 1986) shows the following important points:

1. The official purchasing season of SFAM (Office des Produits Agricoles du Mali) did not effectively start until January 1986, at least two months after harvest. This administrative delay, occurring during a year of good harvests, left many producers (usually the poorest) stranded by urgent liquidity needs, facing a private market where prices are at their lowest during the post-harvest months.

2. The trend in producer prices in the rural markets followed 4 distinct phases during the 9 month period examined:

- First, a phase representing the normal low cycle that starts in September and usually continues until November, with up to 50% declines from month to month. The lowest price levels observed during this post-harvest phase were around 10 F.CFA/kg for millet and sorghum, and 25 F.CFA/kg for maize, corresponding to small, but growing, quantities supplied (an average of 4.3 tons/week in Zangasso, CMDT South).

- Second, from December 1985 to April 1986, a period of gradual increase in producer prices, fluctuating around 50-54 F.CFA/kg in all the rural markets included in the survey. This is the period of effective intervention by OPAM where the effects of its purchases were greatest, as village-level prices got close to (but remained below) the official producer price of 55 F.CFA/kg.

- Third, after OPAM stopped its purchases in April, there was a short transitory phase of two weeks. During that phase, the end of OPAM's demand (and all other speculative demands related to it) caused an abrupt fall in prices in the rural markets, ranging from 7% to 18% from one week to the other. This often resulted in prices even lower than those observed during the post-harvest period (38-39 F.CFA/kg).

- Finally, prices increased slightly in April and became relatively stable in May and June. In June, millet and sorghum prices were still around 40 F.CFA/kg in the CMDT and 50-55 F.CFA/kg in the OHV North.

3. In general, at the wholesale level, the price of maize was always lower than millet and sorghum prices. This could be explained by the fact that maize has a relatively early germination, is difficult to preserve, and is not as preferred among consumers.

4. Wholesale prices for the three cereals at Koutiala never reached the official producer price of 55 F.CFA/kg, thus showing the weakness of OPAM's regulatory power.

5. In the three cities located in the surplus areas (Koutiala, Sikasso and Bamako), wholesale prices of millet and sorghum increased in November and December 1985 in anticipation of OPAM's intervention. This increase was followed by relative stability with monthly variations usually below 4.5% between January and March, corresponding to OPAM's period of intensive purchasing. Major price declines (up to 15%) occurred in April or May, thus triggering a downward trend which continued until June. This decline in prices was a result of OPAM's stopping its purchases during a period when cereal residual supplies were still abundant in the rural areas.

6. Unlike the three wholesale markets in the surplus zones (Bamako, Koutiala and Sikasso), millet and sorghum prices were constantly declining in Nopti. This city, which supplies most of the food-deficit areas of Northern Mali, constituted a constant outlet for cereal surpluses from the south which created a

Best Available Document

3

dynamic process of convergence between northern prices (declining) and prices in the south (increasing), towards a national market equilibrium. Thus millet and sorghum prices in Bamako and in Mopti become equal in April around 61 to 64 F.CFA/Kg. This process of dynamic price convergence could be used by OPAM in planning its regulatory operations, given that the Mopti market plays an important regulatory role during the months prior to the establishment of a national market equilibrium. Public intervention to support producer prices could be dependent on this equilibrium price.

7. Between January and June the price of maize showed a general decline, probably due to strong competition from millet-sorghum-rice, which consumers prefer.

8. The trend in the quantities of cereals purchased by wholesalers per unit of time in the three cities located in the surplus zones (Bamako, Koutiala and Sikasso) was positively related to prices (supply function). The trend in Mopti (deficit zone) showed a negative relation with prices (demand function).

9. The intervention of OPAM in the coarse grains market had different effects on the various groups of the population.

- A significant number of agricultural producers (especially those who have animal traction equipment and relatively large marketable surpluses) were able to benefit from the higher prices that prevailed during the three to four months of OPAM's effective demand. The reinvestment of these revenues in agriculture is not certain for fully equipped farms, but it may allow some semi-equipped producers to become fully equipped.

- Merchants and other private agents who benefited from delivery contracts with OPAM were able to gain not only from the over-estimations of the official price schedule but also from the difference between the official producer price (55 F.CFA/kg) they had to pay and the actual price they offered to producers (50 to 54 F.CFA/kg). Some merchants, however, had some losses by paying a higher price to fill their delivery quota to OPAM which, due to lack of funds, was unable to accept all the cereal it had contracted for.

- Urban consumers, as well as agricultural producers with deficits, faced with higher prices following the stock-piling of some 70,000 tons of cereals that remain in storage by OPAM. It seems unlikely that private consumer prices will increase sufficiently before the next harvest to allow these same consumers to see any benefit from the official price of 95

14

F.CFA/kg that applies to retail sales of OPAM's cereals.

10. Finally, OPAM's intervention had the effect of pushing private merchants out of the storage business, given that potential profits from storage were eroded due to increased prices early in the season brought about by OPAM's intervention. Storage costs and risks were thus passed back to the farmer and forward to OPAM.

INTRODUCTION

Le présent document se veut une suite logique des deux qui le précèdent. En effet, après une brève présentation méthodologique et des résultats préliminaires de nos enquêtes (Document 86-01) et la description des circuits commerciaux et l'analyse des données secondaires des prix des céréales (Document 86.02), le présent rapport se concentre sur la présentation et l'analyse des données collectées dans le cadre du Projet Sécurité Alimentaire MSU-CESA sur différents aspects de la Campagne de commercialisation 1985/86 des céréales. A cette étape-ci, seules sont prises en considération les données (prix et quantités) des transactions d'achats des commerçants privés pour les 3 trimestres allant des récoltes 1985 au mois de Juin 1986.

L'objectif central du document est de mettre en évidence les principaux traits caractéristiques de la Campagne de commercialisation 1985/86 et, plus particulièrement, de retracer l'évolution globale et la saisonnalité des prix et quantités sur 3 marchés ruraux (Zangasso et Dougouolo au Sud et au Nord de la CMDT; Sirakorola au Nord de l'OHV) et dans 4 centres urbains de gros (Koutiala, Sikasso, Bamako et Mopti). Le marché rural du Sud de l'OHV (Ouélessébougou) est temporairement omis de l'analyse parce que les transactions de céréales s'y font suivant des panny (unités de mesure traditionnelles) dont la conversion en kilogramme n'est pas encore complétée. Sans traiter directement de la commercialisation officielle, référence en est faite eu égard ses interactions avec les opérations du circuit privé.

Le document présente, dans un premier temps, des informations relatives à l'ouverture, à la réglementation et aux intervenants de la campagne de commercialisation. Suit une analyse détaillée des transactions sur les marchés ruraux et au niveau des grossistes. En guise de conclusion prend place la discussion d'un certain nombre d'implications de l'intervention de l'OPAM tant au niveau des producteurs, commerçants et consommateurs que de l'OPAM lui-même.

I. NOTE SUR LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 1985/86

1.1. Date d'ouverture et Réglementation de la Campagne de commercialisation 1985/1986

La commercialisation des céréales a officiellement débuté le 1er Novembre 1985. Cette date marque officiellement le début de l'intervention de l'OPAM (Office Malien des Produits Agricoles) dans le marché céréalier. Mais, il est à noter que, compte tenu du long processus de déblocage de ses fonds de campagne, l'intervention de l'OPAM n'a été significative qu'à partir de Janvier 1986. Déjà, les commerçants privés avaient entrepris leur activité de commercialisation depuis Septembre, au moment des récoltes du maïs. Ainsi, il apparaît un décalage important entre la date d'ouverture officielle de la campagne d'une part, et les dates d'intervention du secteur privé d'autre part. En effet, quand la campagne débutait officiellement en Novembre 1985, le gros de la commercialisation du maïs était déjà fait par le privé, exception faite de la CMDT qui a acheté sur ses propres fonds du maïs de ses producteurs encadrés pour le compte de l'OPAM. Un tel décalage de temps entre l'intervention de l'OPAM et celle du secteur privé a certainement des conséquences sur les prix à la production que l'Etat entend défendre.

Le décalage de temps entre les deux types d'intervention se comprend aisément pour quiconque est familier avec les réglementations des campagnes de commercialisation au Mali. En effet au Mali, la commercialisation officielle débute toujours avec l'apparition d'un décret qui est toujours le résultat d'un long processus administratif. Ce décret précise la date d'ouverture de la campagne, spécifie les différentes catégories d'intervenants dans la commercialisation, précise les niveaux des prix d'intervention et enfin les marges accordées à chaque catégorie d'intervenant. En un mot, le décret précise la structure des prix tant au niveau producteur, qu'au niveau consommateur, en spécifiant les prix intermédiaires entre ces deux niveaux.

Ainsi, avant l'apparition du décret, l'OPAM est incapable d'intervenir sur le marché, puisqu'il ne connaît pas la structure de ses prix d'intervention. Cette situation met en cause le rôle de régulateur du marché assigné à l'OPAM, dans la mesure où ce dernier ne peut pas intervenir quel que soit le niveau des prix au producteur avant l'apparition du décret. De tels retards risquent de créer à l'avenir des problèmes même au niveau du secteur privé si la situation de cette année continue à prévaloir, à savoir que près de 70% des achats de l'OPAM se sont faits avec les commerçants. En effet, ne connaissant pas la structure des prix de l'OPAM au moment où ils débutent la commercialisation, une certaine incertitude est créée quant au niveau des prix aux producteurs. Donc, les commerçants auront tendance à acheter à la baisse au niveau du producteur pour se prémunir contre tout risque au moment de céder les céréales à l'OPAM.

Ainsi, la politique de défense des prix au producteur se trouve gravement affectée par de telles incertitudes au niveau des intervenants dans le marché céréalier.

Outre le décret qui fait débiter la campagne de commercialisation, la libéralisation du marché intervenue en 1981 a également fait l'objet d'un décret. Celui-ci spécifie les conditions à remplir afin de participer dans la commercialisation des céréales locales. En somme, les conditions exigées du privé sont généralement l'acquisition d'une patente, le dépôt d'une caution bancaire de 1.500.000 F.CFA; la possession de locaux appropriés pour le stockage et la vente des céréales et, finalement, la tenue d'une comptabilité détaillée faisant ressortir les achats, les prix d'achat et de vente, et les ventes réalisées.

Mais en réalité, seuls les grossistes et demi-grossistes possèdent généralement des patentes, qui sont d'ailleurs relatives à la profession de commerçant. Il n'est pas rare de rencontrer des acheteurs forains sans aucune patente sur les marchés ruraux.

1.2. Les intervenants dans la Campagne de commercialisation 1985/86

Pour la Campagne 1985/86, il faut distinguer deux catégories d'intervenants: le secteur public et le secteur privé.

1.2.1. Le secteur public comprend essentiellement l'OPAM, les opérations de développement, les structures coopératives et l'administration territoriale. L'OPAM est le principal acteur, les autres structures publiques n'achetant qu'à son compte et avec son argent placé. Cette année, l'OPAM a réalisé à peine 20 à 30% de ses achats à travers le secteur public. Le gros de ses achats (70 à 80%) a donc été fait avec les commerçants privés (Sources: OPAM/PRMC).

1.2.2. Le secteur privé recouvre plusieurs catégories d'intervenants en passant du collecteur au grossiste et du grossiste au détaillant. D'une manière sommaire, on peut retenir les principaux groupes d'intervenants du secteur privé comme suit:

- les assembleurs: ils comprennent les producteurs-acheteurs, les acheteurs-transformateurs, les consommateurs directs, les acheteurs-revendeurs;
- les grossistes, qui comprennent des grossistes des zones de production et les grossistes des zones de consommation ou de déficit;
- les détaillants, qui interviennent au niveau de la consommation finale.

Ces divers groupes d'intervenants ont entre eux des relations d'affaires très complexes, qui vont du contrat d'achat ou de vente au crédit informel. L'analyse détaillée de ces relations sera présentée dans un autre document de travail qui paraîtra prochainement.

Il faut aussi remarquer que, si l'OPAM avance des Fonds aux structures publiques et para-publiques pour effectuer leurs achats, tel n'est pas le cas pour les commerçants privés. Ces derniers effectuent les achats avec leurs propres fonds et sont payés seulement après livraison et ce, malgré l'existence de contrats fermes spécifiant les quantités à livrer, les dates et les lieux de livraison. Ces contrats sont explicites en ce sens qu'ils spécifient les obligations de l'OPAM et des commerçants. Certains commerçants remplissent leurs obligations, d'autres ne fournissent pas un seul grain à l'OPAM, tandis que d'autres enfin dépassent les volumes qui leur sont spécifiés. Malgré cette pratique de non respect des termes des contrats, il semble qu'il n'y ait pas encore de mesures arrêtées et appliquées par l'OPAM pour assurer un tel respect. Si les commerçants ne respectent pas d'une manière générale les termes des contrats, il faut aussi noter qu'ils rapportent des retards de paiement de la part de l'OPAM. En effet, certains commerçants ayant vendu des céréales à l'OPAM se sont vus obligés d'attendre des semaines pour se faire payer. De tels retards de paiement ont des conséquences fâcheuses pour les commerçants sur le plan financier, dans la mesure où la rareté de crédit élève le coût de l'argent à leur niveau. Il faut d'ailleurs remarquer que la plupart de ces commerçants stockent les céréales au maximum 1 à 2 semaines à cause de la faiblesse de leurs capitaux circulants et du risque lié aux incertitudes de prix qu'engendre la politique d'intervention et les opérations de régulation de l'OPAM. La rotation des stocks est très rapide à leur niveau, réduisant ainsi leurs besoins de financement. En conséquence, des retards de paiement au niveau de l'OPAM rallongent la périodicité de rotation des stocks, exacerbant ainsi les problèmes de financement.

II. ANALYSE DES TRANSACTIONS SUR LES MARCHES RURAUX

Les marchés ruraux constituent par excellence les points de collecte des céréales commercialisées par les paysans. Ces marchés sont généralement hebdomadaires, où collecteurs et producteurs se rencontrent pour effectuer les transactions céréalières.

Les quantités offertes par producteur et par jour de foire sont généralement très faibles, variant de 5 à 30 kg. Ainsi, les marchés ruraux permettent de globaliser une offre parcellaire dont la collecte au niveau de chaque producteur isolé, entraînerait des coûts prohibitifs.

Les prix qu'on observe sur les marchés ruraux sont généralement déterminés par l'offre et la demande. Les infrastructures sur les marchés ruraux sont très réduites. La plupart des transactions se font sous des hangars ou des arbres. Les achats de céréales se font aux abords des marchés à l'aide d'instruments comprenant notamment des balances romaines et de la sachèterie.

Les moyens de transport qu'on rencontre sur les foires hebdomadaires, vont du camion-rémoque (pour certains marchés importants), à la bicyclette en passant par la bâchée et la charette. Les producteurs apportent généralement leurs céréales en charette, en moto, à bicyclette et à pied. La majorité des vendeurs de céréales sont des femmes. Souvent les quantités de céréales vendues en moyenne par personne sont plus importantes pour les hommes que pour les femmes.

L'analyse des données (quantités et prix) hebdomadaires de transactions des acheteurs de céréales (mil, sorgho et maïs) sur 3 des 4 marchés ruraux que nous couvrons met en évidence 4 phases différentes quant à la dynamique de l'offre et de la demande:

2.1. Une phase de baisse cyclique normale des prix avec le dépiacement de l'offre consécutif à l'arrivée sur les marchés de la nouvelle récolte. Cette baisse déjà amorcée depuis le mois de Septembre (premier mois de disponibilité de nos séries de prix), se poursuit généralement jusqu'en Novembre pour le mil et le sorgho et en Octobre pour le maïs (Tableau I et Graphe I).

Les premiers planchers de prix alors atteints sur les marchés sont sans doute supérieurs aux prix minima d'après récolte sans intervention de l'OPAM, car la seule anticipation de cette intervention prochaine suffit à provoquer une certaine poussée de la demande des commerçants et autres "spéculateurs" à la hausse. L'anticipation du surplus de gain réalisable avec l'OPAM atténue donc la chute des prix au moment où les récoltes deviennent le plus disponibles. Les prix planchers observés immédiatement après les récoltes sont pour:

- Le mil : 50 F.CFA/kg en Novembre à Zangasso et Dougouolo, 40 F.CFA/kg en Octobre à Sirakoroia.
- Le sorgho : 40 F.CFA/kg à Zangasso, 45 F.CFA/kg à Dougouolo et 50F/kg à Sirakoroia en Novembre.
- Le maïs : 25 F.CFA/kg à Zangasso et Dougouolo en Octobre.

Les baisses mensuelles les plus fortes survenues entre Septembre et Octobre et se situent généralement entre 23% et 56% selon les marchés et les produits considérés. Ces variations sont, dans l'ensemble plus fortes à Zangasso qu'à Dougouolo.

TABLEAU I . PRIX D'ACHAT MENSUELS MOYENS DES CEREALES SUR LES MARCHES RURAUX (F.CFA/KG)

PERIODE	M I L			S O R G H O			M A I S	
	ZANGASSO	DOUGGOULO	SIRAKOROLA	ZANGASSO	DOUGGOULO	SIRAKOROLA	ZANGASSO	DOUGGOULO
SEPTEMBRE 1985	95.0	80.0	n.d.	90.0	70.0	n.d.	n.d.	n.d.
OCTOBRE 1985	50.0	55.0	40.0	40.0	50.0	50.0	27.5	27.5
NOVEMBRE 1985	50.0	50.0	50.0	41.5	45.0	50.0	35.0	30.0
DECEMBRE 1985	50.3	52.5	50.0	50.2	52.5	50.3	46.2	52.6
JANVIER 1986	52.4	52.8	53.1	54.2	51.3	53.0	51.0	51.0
FEBVRIER 1986	52.1	50.7	53.5	51.6	50.6	59.3	48.4	51.6
MARS 1986	50.1	53.0	52.3	50.4	51.5	54.1	36.5	48.9
AVRIL 1986	44.8	45.3	50.0	42.3	46.0	54.6	30.8	35.0
MAI 1986	46.5	44.4	50.0	41.0	42.9	54.3	30.6	35.0
JUIN 1986	42.2	39.2	50.0	39.8	39.6	55.0	28.2	32.1

SOURCE : PROJET SECURITE ALIMENTAIRE MSU-CESA. ENQUETES MARCHES RURAUX (1985-1986).

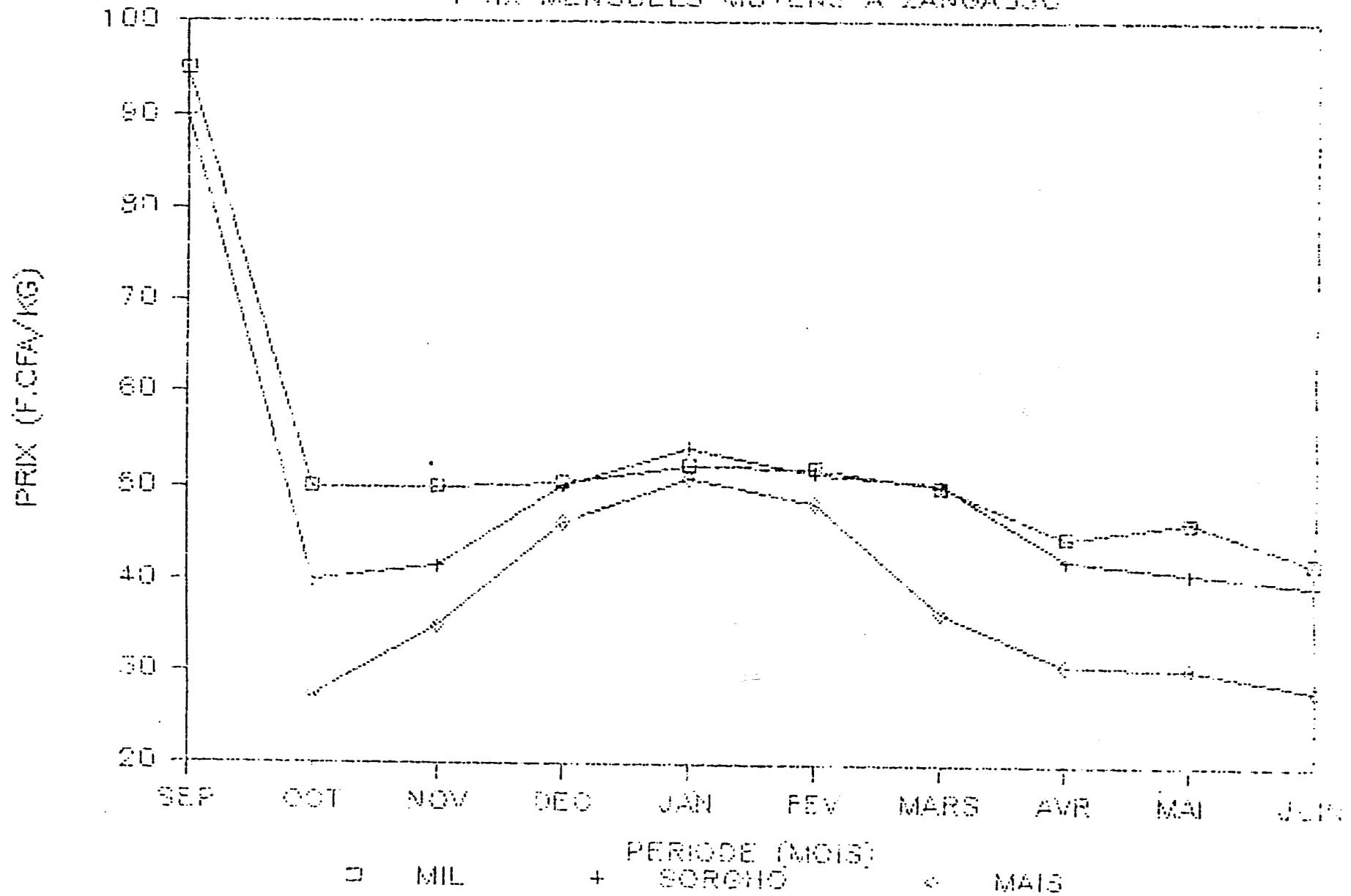
SOMME (QUANTITES x PRIX)
 REMARQUE : PRIX MOYEN PONDERE = -----

 SOMME DES QUANTITES .

NOTE : PAS DE TRANSACTIONS SUR LE MAIS A SIRAKOROLA.

GRAPHE I

PRIX MENSUELS MOYENS A ZANGASSO



21

La chute du prix du mil en Septembre et Octobre est inférieure à celle du prix du sorgho à Zangasso; cette situation est inversée à Dougouolo qui est plus au Nord et, par conséquent moins spécifique à la production du sorgho.

Au cours de cette première phase, les quantités de céréales offertes sur les marchés ruraux sont relativement faibles, quoique croissantes d'une semaine à l'autre. Pour le marché de Zangasso, elles sont en moyenne de 755 Kg de mil, 2923 Kg de sorgho et 629 Kg de maïs par semaine, en Décembre (Tableau II).

2.2. Une phase d'augmentation graduelle et de fluctuation des prix au voisinage du prix officiel au producteur (55 F.CFA/kg). Cette période qui peut être assimilée à celle de l'intervention effective de l'OPAM sur les marchés primaires couvre les mois de Décembre 1985 à Avril 1986 inclusivement. Elle dure 15 semaines pour le mil et le sorgho et 10 semaines pour le maïs à Zangasso, 17 à 19 semaines à Dougouolo et environ 13 semaines pour le mil à Sirakorola. Les prix plafonds jusqu'ici observés sont alors atteints et restent toujours inférieurs au "prix plancher officiel" de 55 F.CFA/kg sauf à Sirakorola, au Nord de l'OHV (55 F.CFA/kg pour le mil et même 60 F.CFA/kg pour le sorgho). Les prix maxima atteints en Janvier ou Février sont de 54,5 F.CFA/kg pour le mil, 54,2 F.CFA/kg pour le sorgho et 53,7 F.CFA/kg pour le maïs à Zangasso; 54 F.CFA/kg pour le mil, 53,1 F.CFA/kg pour le sorgho et 54,2 F.CFA/kg pour le maïs à Dougouolo (Tableau III).

La pression exercée par la demande additionnelle de l'OPAM (et la demande spéculative qui l'accompagne) sur les prix entraîne un drainage accentué de l'offre rurale qui se manifeste nettement dans les achats hebdomadaires moyens sur les trois marchés. Par exemple, les quantités hebdomadaires moyennes achetées de mil, sorgho et maïs accusent, pendant la période Janvier-Mars, respectivement des hausses de 137,6%, 58% et 22,2% par rapport aux moyennes calculées du mois de Décembre à Zangasso (Tableau II).

2.3. Une phase transitoire très courte d'une à deux semaines où les prix subissent une chute brutale pour se retrouver à un plancher inférieur aux prix minima observés immédiatement après les récoltes (première phase). Cette phase observée surtout pour le mil et le sorgho à Zangasso et à Dougouolo survient au cours des 4 semaines allant de la dernière semaine de Mars à la troisième semaine d'Avril, avec des baisses de prix d'une semaine sur l'autre allant de 7,4% à 18,4%. Aucune phase transitoire n'est évidente pour le prix du maïs dont l'offre rurale semble largement entamée en phase 2. Cette troisième phase est également absente à Sirakorola, où les prix, après des chutes relativement faibles en Février et en Mars stagnent à 50 F.CFA/kg pour le mil et 55 F.CFA/kg pour le sorgho.

73

TABLEAU II : QUANTITES HEBDOMADAIRES MOYENNES DE CEREALES ACHETEEES SUR LES MARCHES RURAUX (KG)

PERIODE	M I L			S O R G H O			M A I S	
	ZANGASSO	DOUSSOUOLO	SIRAKOROLA	ZANGASSO	DOUSSOUOLO	SIRAKOROLA	ZANGASSO	DOUSSOUOLO
DECEMBRE 1986	755	2919	784	2923	1768	521	629	920
JANVIER 1986	2021	4914	3749	3812	1565	706	1163	544
FEVRIER 1986	1828	4613	3347	4449	2535	711	921	706
MARS 1986	1533	7133	3802	5591	3341	1231	222	344
AVRIL 1986	1551	3187	2302	3397	1026	972	315	8
MAI 1986	1441	3980	1624	4318	1673	157	141	9
JUIN 1986	1804	3668	1469	6602	1530	160	325	22

SOURCE : PROJET SECURITE ALIMENTAIRE MSU-CESA. ENQUETES MARCHES RURAUX (1985-1986).

21

TABLEAU III. PRIX D'ACHAT HEBDOMADAIRES MOYENS DES CEREALES SUR LES MARCHES RURAUX (F.CFA/KG).

MOIS	SEMAINE	M I L			S O R G H O			M A I S	
		ZANGASSO	DOUGOUGLO	SIRAKGROLA	ZANGASSO	DOUGOUGLO	SIRAKGROLA	ZANGASSO	DOUGOUGLO
DECEMBRE	1	49.9	52.9	50.0	47.3	51.0	51.7	42.5	51.3
	2	51.0	52.2	50.0	51.5	52.2	50.0	48.9	50.9
	3	n.d.	52.6	50.0	n.d.	53.0	50.0	n.d.	54.3
	4	51.4	52.3	52.5	51.7	53.1	52.5	50.5	50.4
JANVIER	1	52.3	n.d.	53.6	52.1	n.d.	52.4	50.5	n.d.
	2	51.1	52.6	50.0	51.4	53.0	50.0	50.5	51.1
	3	50.0	52.7	54.3	50.1	50.6	54.2	50.0	50.4
	4	53.1	53.8	52.7	50.3	51.6	51.2	50.9	54.2
	5	54.5	50.3	35.6	54.2	50.2	55.0	52.6	50.5
FEVRIER	1	53.5	51.8	51.1	53.8	51.3	n.d.	53.7	52.3
	2	51.2	49.8	55.0	50.3	50.0	60.0	46.6	n.d.
	3	50.3	50.0	52.8	52.6	50.0	59.7	49.1	50.0
	4	52.2	50.1	54.1	51.6	50.2	57.9	39.1	50.0
MARS	1	52.5	54.0	53.2	52.4	52.1	55.0	37.4	48.8
	2	52.1	52.4	52.5	50.8	51.5	55.0	36.3	n.d.
	3	50.2	50.0	52.3	51.0	50.0	51.9	36.8	50.0
	4	43.9	n.d.	50.0	43.3	n.d.	55.0	35.4	n.d.
AVRIL	1	40.7	51.1	50.0	39.7	51.7	55.0	30.0	n.d.
	2	48.4	45.6	50.0	42.7	42.2	53.1	34.4	n.d.
	3	41.2	38.3	50.0	41.9	44.6	55.0	29.9	n.d.
	4	44.1	41.9	50.0	43.6	42.7	55.0	30.0	35.0
MAI	1	45.7	41.6	50.0	41.5	41.2	55.0	31.4	n.d.
	2	46.3	41.1	50.0	42.5	41.8	55.0	30.0	n.d.
	3	48.4	43.4	50.0	41.8	42.7	55.0	32.4	n.d.
	4	48.5	41.2	50.0	40.2	41.4	55.0	29.3	35.0
	5	45.4	47.5	50.0	39.6	45.0	53.7	29.8	n.d.
JUIN	1	43.2	41.1	50.0	40.3	41.0	n.d.	29.2	35.0
	2	41.6	40.0	50.0	40.0	40.0	55.0	27.8	n.d.
	3	42.6	40.0	50.0	39.9	40.0	n.d.	29.1	n.d.
	4	40.6	35.0	50.0	38.9	35.0	n.d.	26.9	30.0

SOURCE : PROJET SECURITE ALIMENTAIRE M.S.U.- C.E.S.A., ENQUETES MARCHES RURAUX 1985-1986.

SOMME (QUANTITES x PRIX)
 REMARQUE : PRIX MOYEN PONDERE = -----
 SOMME DES QUANTITES

Les prix minima atteints au cours de la phase transitoire sont de 40,7 F.CFA/kg pour le mil et 39,7 F.CFA/kg pour le sorgho à Zangasso, 38,3 F.CFA/kg (mil) et 41,8 F.CFA/kg (sorgho) à Dougouolo. Ces minima, rappelons-le, sont nettement inférieurs à ceux observés au cours de la période suivant immédiatement les récoltes (phase i). Ce phénomène, en apparence, anormal - puisque l'offre rurale totale de céréales à la récolte est nécessairement supérieure à celle qui reste après les achats de l'OPAM - s'explique en partie par deux faits:

a). Les prix n'ont certes pas atteint leur minimum normal du marché privé, dû à l'intervention effective de l'OPAM via les ODR (CMDT, OHV) déjà en Novembre. Ainsi l'effet dépressif de l'offre croissante (nouvelles récoltes) sur les prix est freiné par le début de manifestation de la demande additionnelle de l'OPAM avant que les prix planchers réels du marché privé ne voient le jour.

b). Pendant et même avant l'intervention effective de l'OPAM s'exerçait une demande privée spéculative basée sur l'opportunité du surplus de gain anticipé que laissait entrevoir les barèmes officiels de transactions avec l'OPAM, face à la réalité d'une offre rurale abondante (et officiellement sous-estimée) de céréales au sortir de la campagne de production 1985/86. En effet, sur 32 personnes identifiées à Bamako comme intermédiaires d'achats pour l'OPAM, seulement 6 (18,8%) font partie des 30 commerçants réguliers de céréales locales que couvrent nos enquêtes. Etant sûrs de n'avoir pas identifié tous les interlocuteurs de l'OPAM à Bamako, nous en déduisons que plus de 81% de ces intervenants ne sont que des "commerçants d'occasion" (commerçants d'autres produits, transporteurs, fonctionnaires, etc.) pour qui le gain spéculatif perçu dans les barèmes officiels de prix constitue le seul mobile d'intervention sur le marché des céréales locales.

Ces commerçants occasionnels ont, pour la plupart sur-estimé la demande effective de l'OPAM à laquelle leurs achats anticipés ont été supérieurs. Par conséquent, leur sortie du marché à l'arrêt des achats par l'OPAM a exercé une poussée à la baisse de la demande supérieure à la demande effective de l'OPAM. La demande privée après la campagne officielle d'achats est donc inférieure à celle qui prévalait immédiatement après les récoltes et avant l'intervention de l'OPAM, car l'anticipation spéculative s'exerçait déjà. L'entrée en jeu et la sortie du circuit parallèle d'acheteurs occasionnels au cours de la campagne officielle d'achats contribue ainsi à fausser davantage le profil d'évolution cyclique normale des prix des céréales.

2.4. Une phase de stabilité relative marquée globalement par une légère tendance à la baisse des prix des céréales d'Avril à Juin.

Au cours de la semaine qui suit la phase transitoire de chute brutale consécutive à l'arrêt des achats de l'OPAM, les prix du mil remontent de 9 et 19% et ceux du sorgho de 5,7 et 7,7% respectivement au Nord (Dougouolo) et au Sud (Zangasso) de la CMDT. À partir de ce moment, le prix du mil à Zangasso suit une évolution en 2 étapes: il monte graduellement de 17,8% entre la 3^e semaine d'Avril et la 4^e semaine de Mai pour retomber aussitôt de 14,3% au cours des 3 semaines suivantes. Cette évolution observée semble trouver son explication dans l'évolution des quantités de mil offertes par unité de temps. En effet, les quantités moyennes achetées par semaine au cours des 6 semaines où le prix montait sont de 1.061 Kg contre 1.950 Kg pour les 3 semaines suivantes. Cette recrudescence de l'offre rurale de mil explique aussi que le prix moyen du mil en Juin à Zangasso soit encore de 15,6% inférieur au minimum observé en Octobre et Novembre.

Les prix des mil-sorgho à Dougouolo et du sorgho à Zangasso, tout en fluctuant entre 39 et 46,5 F.CFA/kg, marquent tous une légère tendance à la baisse depuis le bref ré-ajustement survenu après la phase transitoire suivant les achats de l'OPAM. Ceux de Dougouolo sont respectivement pour le mil et le sorgho de 21,6% et 12% inférieurs aux niveaux qu'ils avaient atteints en Novembre.

Au Nord de l'OHV (Sirakorola), les prix du mil et du sorgho, après la période tumultueuse des achats de l'OPAM (où le prix du sorgho a même excédé les 55 F.CFA/kg en Février), restent virtuellement fixes à 50 et 55 F.CFA/kg respectivement. Quant au maïs dont les achats sont nuls ou négligeables depuis Mars à Dougouolo et Sirakorola, le prix à Zangasso tombe depuis le mois de Février; il est, à 28,2 F.CFA/kg en Juin, pratiquement à son minimum observé en Octobre.

Un examen rapide des quantités hebdomadaires moyennes de céréales achetées sur les 3 marchés ruraux indique que l'offre rurale de céréales, tandis qu'elle diminue rapidement dans le Nord (Dougouolo et Sirakorola), est loin d'être épuisée dans le Sud (Zangasso). En effet, les achats moyens de mil et de sorgho par semaine à Dougouolo sont, en Juin, de près de 34% inférieurs à la moyenne hebdomadaire observée au cours des 3 principaux mois d'achat de l'OPAM (Janvier-Mars). Pire encore à Sirakorola, les achats hebdomadaires moyens en Juin ne représentent plus que 40 et 18% (mil et sorgho) de ce qu'ils étaient de Janvier à Mars.

21

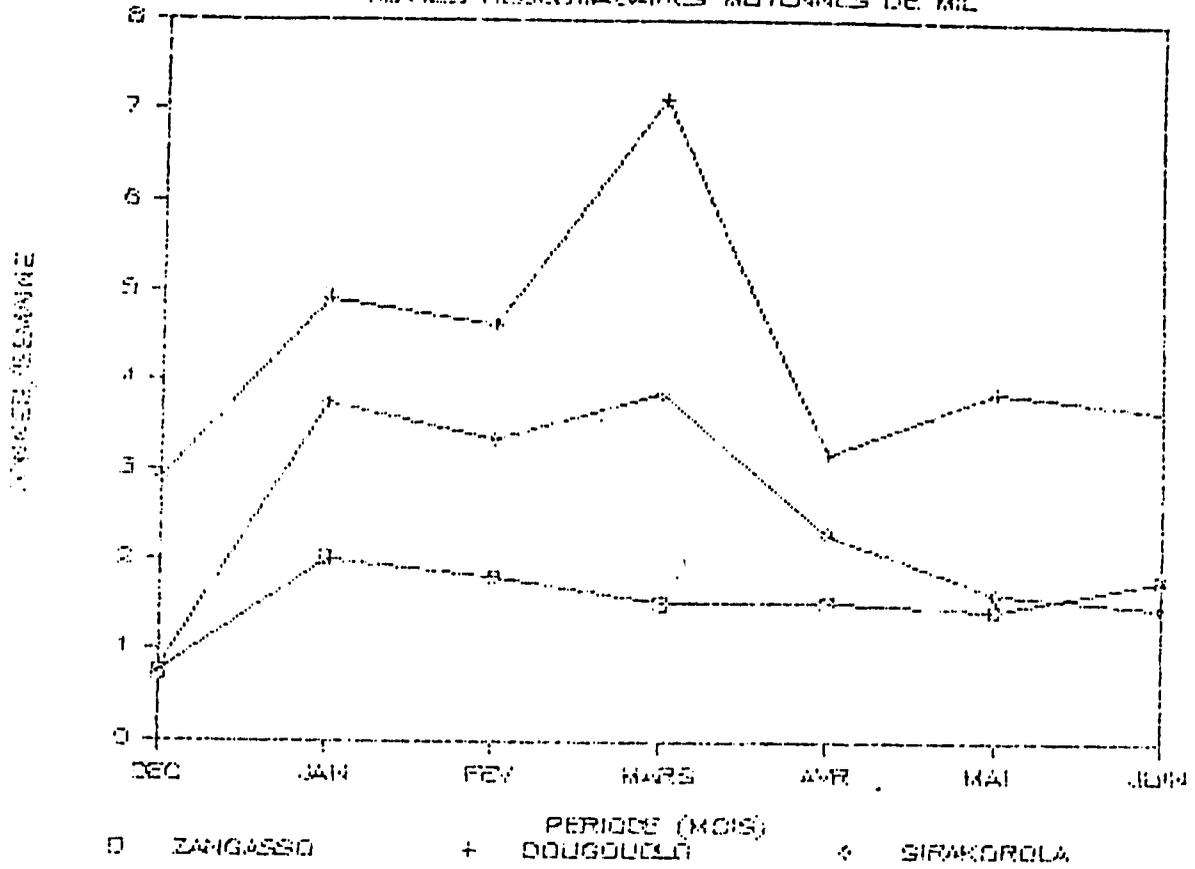
TABLEAU IV. QUANTITES HEBODOMADAIRES DE CEREALES ACHETEES SUR LES MARCHES RURAUX (KG).

MOIS	SEMAINE	M I L			S O R G H O			M A I S	
		ZAKASSO	DOUGOUDLO	SIRAKOROLA	ZAKASSO	DOUGOUDLO	SIRAKOROLA	ZAKASSO	DOUGOUDLO
NOVRE	1	627	1920	312	1625	1500	300	534	750
	2	894	2013	339	4020	1235	50	724	512
	3	n.d.	3874	1650	n.d.	1520	1213	n.d.	1833
	4	n.d.	3870	n.d.	n.d.	2815	n.d.	n.d.	585
JANVIER	1	3270	n.d.	1186	4000	n.d.	380	1025	n.d.
	2	2077	3669	2300	4680	1654	238	1420	440
	3	1332	9217	4637	2226	2423	1373	879	1182
	4	2192	4977	3396	4018	702	989	1235	260
	5	1233	1791	5224	4136	1490	560	1255	295
FEVRIER	1	1710	7910	2617	3000	4415	0	780	1930
	2	1960	5355	4593	5549	3132	1096	1560	0
	3	1713	1025	3024	4555	890	826	790	558
	4	2030	4163	3155	4700	1702	920	555	335
MARS	1	1985	12815	4959	5924	4283	858	153.5	661
	2	1901	5185	4970	5380	4025	2210	300	0
	3	2045	3400	3420	7380	1715	1456	279	70
	4	1099	n.d.	2180	3680	n.d.	400	154	n.d.
AVRIL	1	1120	3155	3620	2150	1460	2100	737	0
	2	2342	5158	2340	3734	450	751	237	0
	3	633.5	1470	968	3493	368	35	97	0
	4	2110	2925	2278	4210	1825	1000	190	30
MAI	1	1135	2265	1260	4224	1728	120	246	0
	2	1677	3945	2289	4700	1405	72	55	0
	3	811	1925	1327	2881	1300	79	85	0
	4	1116	2042	1327	3785	1115	79	153	40
	5	2464	9222	1918	6000	2816	433	165	0
JUIN	1	2173	4648	1748	6856	2420	0	264	37
	2	1221	3330	1656	7616	1555	640	289	0
	3	2247	3415	1190	7010	1095	0	529	0
	4	1575	3277	1302	4916	1050	0	456	50

SOURCE : PROJET SECURITE ALIMENTAIRE M.S.U. - C.E.S.A., ENQUETES MARCHES RURAUX 1985-1986.

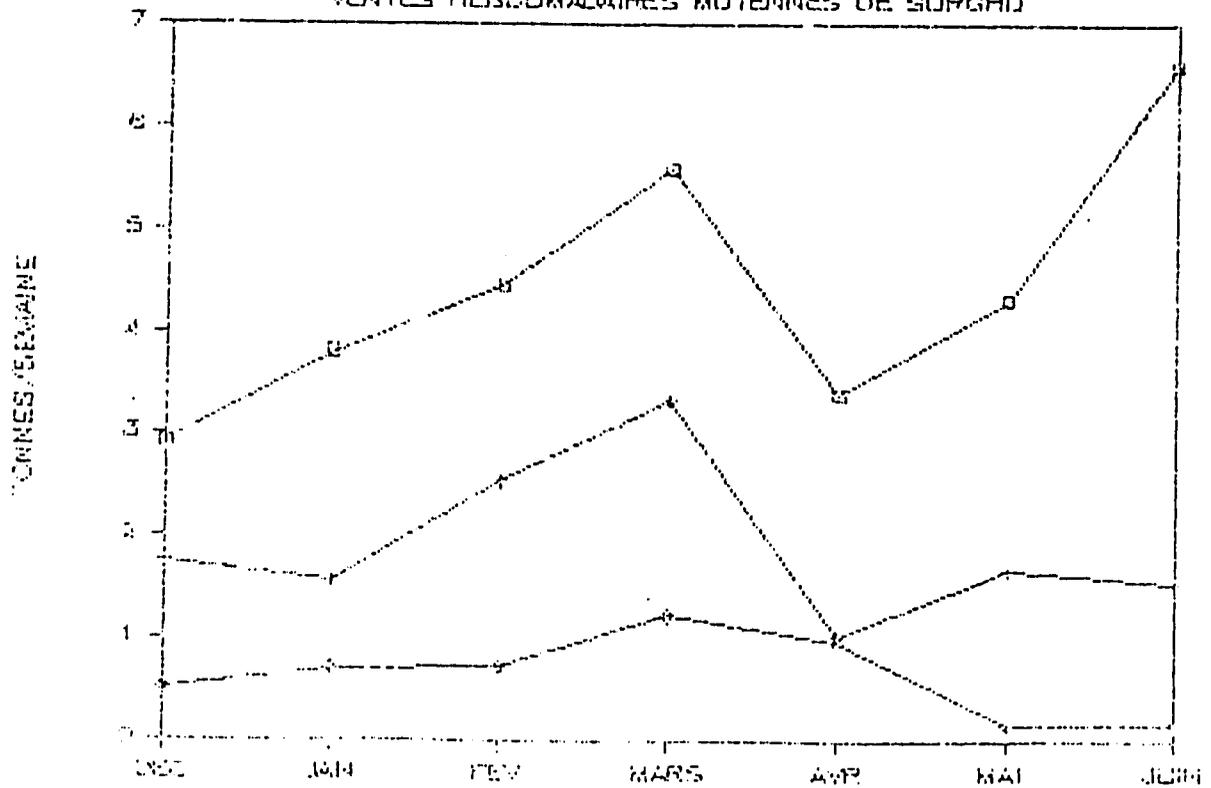
GRAPHE IIA

VENTES HEBDOMADAIRES MOYENNES DE MIL



GRAPHE IIB

VENTES HEBDOMADAIRES MOYENNES DE SORGHO



24

Le maïs qui n'apparaît jamais à Sirakorola disparaît pratiquement du marché de Dougouolo dès la deuxième semaine de Mars. Il existe toujours à Zangasso, mais les quantités hebdomadaires moyennes en Juin ne sont plus que de 48% de la moyenne des mois de Janvier à Mars (Tableaux II et IV, Graphe II).

Les achats hebdomadaires moyens de mil à Zangasso sont, par contre, en Juin au même niveau qu'au cours de la période d'intervention de l'OPAM (Janvier-Mars) tandis que ceux du sorgho sont de 45% supérieurs à la moyenne de cette période. Ceci, à notre avis, indique clairement que, dans le Sud de la CMDT, les achats de l'OPAM ne représentent pas un pourcentage aussi important de l'offre rurale totale de mil-sorgho qu'on pourrait le croire a priori. Deux faits ressortant de nos enquêtes auprès des producteurs agricoles permettent de corroborer cette hypothèse:

- Premièrement, certains producteurs mal avisés ont vu dans la hausse de prix provoquée par l'intervention de l'OPAM un début d'accroissement cyclique normal des prix qui devrait se poursuivre jusqu'à la fin de la prochaine période de soudure. Aussi ces producteurs qui disposent généralement des plus gros surplus commercialisables ont jugé rationnel d'attendre pour vendre leurs excédants plus tard, quand les prix seraient aux environs de leur maximum selon leur propre modèle de prévision qui, faute d'une information parfaite, s'avère erroné dans le contexte de cette campagne.

- Deuxièmement, suite aux recommandations explicites faites aux producteurs par la CMDT de réduire les surfaces cultivées de coton et aux rumeurs que la CMDT n'achèterait pas de maïs pour le compte de l'OPAM en 1986/87, les producteurs encore détenteurs de gros excédants de mil et de sorgho jugent préférable de réduire le coût du risque lié à une forte chute de prix suite à un accroissement notoire de l'offre de ces céréales aux prochaines récoltes, consécutivement à une éventuelle bonne saison de pluie. Ils préfèrent, dans une perspective de recettes monétaires réduites du coton, assurer une partie de leurs besoins monétaires prévus en mettant plus tôt sur le marché leur surplus commercialisable à un prix inférieur à tout niveau précédant mais supérieur à ce qu'ils prévoient pour les mois à venir.

III. ANALYSE DES TRANSACTIONS DES GROSSISTES

Les grossistes constituent à la fois les points de convergence des offres rurales de céréales et les foyers d'éclatement à partir desquels les consommateurs accèdent aux grains via les détaillants. Il faut cependant noter que, dans la hiérarchie des marchés, les grossistes des zones de production ne sont eux-mêmes que des fournisseurs (assembleurs en gros) de ceux des principaux centres urbains de consommation situés plus en aval.

Nos données collectées concernent les quantités achetées et vendues de même que les prix d'achat et de vente des céréales locales (mil-sorgho-maïs) au niveau des grossistes de 4 villes: Koutiala et Sikasso (zones productrices excédentaires), Bamako (principal centre de consommation également situé dans une zone productrice) et Mopti (plaque tournante de redistribution sur les régions Nord de Tombouctou et Gao). Dans l'analyse qui suit, nous ne faisons cas que des quantités achetées et des prix d'achat observés, les données concernant les ventes des grossistes étant plus pertinentes à l'examen des marges que nous présenterons dans un prochain document.

3.1. D'une manière générale, il existe des différences entre les 3 céréales considérées tant en termes du niveau des prix que du profil d'évolution globale de ceux-ci. Les prix du maïs sont, dans l'ensemble, inférieurs à ceux du mil et du sorgho qui s'approchent beaucoup l'un de l'autre sans pour autant être identiques. La politique officielle de prix identique et unique pour les 3 céréales s'avère, par conséquent, incohérente avec la structure de leurs demandes respectives.

3.2. Fait remarquable, exception faite du mois de Mars, les prix d'achat du mil et du sorgho des grossistes de Koutiala demeurent toujours inférieurs au prix officiel au producteur de 55 F.CFA/kg. En outre, ces prix sont très voisins de ceux du marché rural de Zangasso. Ceux de Sikasso n'ont guère excédé le prix officiel au producteur de plus de 7,5 F.CFA/kg sur les 9 mois considérés (Tableau V et Graphe III). De ces constats, il résulte que (1) Koutiala n'est en fait qu'un gros marché rural d'assemblage et (2) le soutien effectif du prix au producteur, quoique réalisable en théorie, est loin d'être un objectif facile à atteindre en année de bonnes récoltes.

3.3. Les prix du mil, du sorgho et du maïs évoluent d'une manière presque parfaitement parallèle à Koutiala et à Sikasso, les prix à Koutiala étant en tout temps de 3,8 à 13,9 F.CFA/kg inférieurs à ceux de Sikasso (exception faite du maïs où le prix en Mars à Sikasso s'écarte de 17,7 F.CFA/kg de celui de Koutiala).

Cette situation n'est que très normale puisque les deux villes se trouvent dans la même zone productrice de la CMDT et que l'arrière-pays immédiat de Koutiala est plus spécialisé dans la production céréalière que la campagne voisine de Sikasso qui se prête aussi bien à la production de tubercules (ignames, patates, pomme de terre, manioc, tarot) et de fruits qu'aux cultures céréalières.

3.4. A partir du mois de Novembre, les prix du mil et du sorgho à Bamako évoluent en unisson avec ceux de Koutiala et Sikasso, tout en se situant de 7 à 15 F.CFA/kg au-dessus du niveau de prix à Sikasso (sauf en Avril pour le mil et le maïs).

TABLEAU V . PRIX D'ACHAT MENSUELS MOYENS DES CEREALES DES GROSSISTES (F.CFA/KG)

PERIODE	M I L				S O R G H O				M A I S			
	KOUTIALA	SIKASSO	BAMAKO	MOPTI	KOUTIALA	SIKASSO	BAMAKO	MOPTI	KOUTIALA	SIKASSO	BAMAKO	MOPTI
OCT. 1985	49.3	56.2	70.9	100.4	50.4	56.0	64.2	103.6	47.4	55.7	60.4	77.7
NOV. 1985	50.7	56.1	66.8	70.4	52.1	55.9	69.5	73.0	50.7	55.6	70.7	49.6
DEC. 1985	54.5	59.8	68.1	70.0	53.7	59.3	70.7	70.9	52.7	53.8	59.3	50.0
JAN. 1986	54.4	59.7	66.1	69.3	54.2	59.2	n.d.	75.0	53.3	59.3	66.9	50.0
FEV. 1986	53.7	60.3	69.0	67.1	53.5	59.3	63.9	66.6	50.4	57.9	65.3	50.0
MARS 1986	55.3	62.1	72.1	65.2	55.4	60.5	66.4	69.1	42.0	59.7	64.5	60.0
AVRIL 1986	43.6	62.4	61.3	63.7	47.6	57.7	64.6	63.7	37.2	56.3	57.6	n.d.
MAI 1986	49.5	53.0	64.8	59.6	46.5	50.0	64.6	60.4	40.8	43.1	54.5	48.5
JUIN 1986	44.8	56.4	61.6	60.3	44.2	54.5	62.2	60.1	36.1	53.1	54.6	39.0

SOMME (QUANTITES x PRIX)

REMARQUE : PRIX MOYEN PONDERE =

SOMME DES QUANTITES

TABLEAU VI . VARIATIONS DES PRIX D'ACHAT MENSUELS MOYENS DES CEREALES DES GROSSISTES (POURCENTAGE)

PERIODE	M I L				S O R G H O				M A I S			
	KOUTIALA	SIKASSO	BAMAKO	MOPTI	KOUTIALA	SIKASSO	BAMAKO	MOPTI	KOUTIALA	SIKASSO	BAMAKO	MOPTI
NOV. 1985	2.7	-0.1	-5.7	-29.6	3.5	-0.3	9.2	-27.4	6.8	-0.1	17.2	-36.1
DEC. 1985	7.4	6.5	1.9	-1.0	3.0	6.0	1.7	-2.9	4.0	5.7	-1.3	0.8
JAN. 1986	-0.2	-0.1	-2.8	-0.9	1.0	-0.2	n.d.	5.8	1.2	1.8	-4.2	0.0
FEV. 1986	-1.3	1.0	4.3	-3.2	-1.3	0.2	n.d.	-11.2	-5.6	-3.2	-2.3	0.0
MARS 1986	3.1	2.9	4.6	-2.8	3.4	2.1	3.8	3.7	-16.5	3.1	-1.2	20.0
AVRIL 1986	-12.3	0.6	-15.0	-2.3	-14.1	-4.6	-2.7	-7.8	-11.5	-5.7	-10.7	n.d.
MAI 1986	1.9	-15.2	5.7	-6.4	-2.3	-13.3	0.1	-5.2	9.8	-23.4	-5.3	n.d.
JUIN 1986	-9.4	6.5	-5.0	1.2	-4.9	9.9	-3.7	-0.4	-11.5	23.1	0.2	-19.5

SOURCE PROJET SECURITE ALIMENTAIRE M.S.U. - C.E.S.A., ENQUETES COMMERCANTS-GROSSISTES 1985-1986.

(PRIX DU MOIS COURANT - PRIX DU MOIS PRECEDANT) x 100

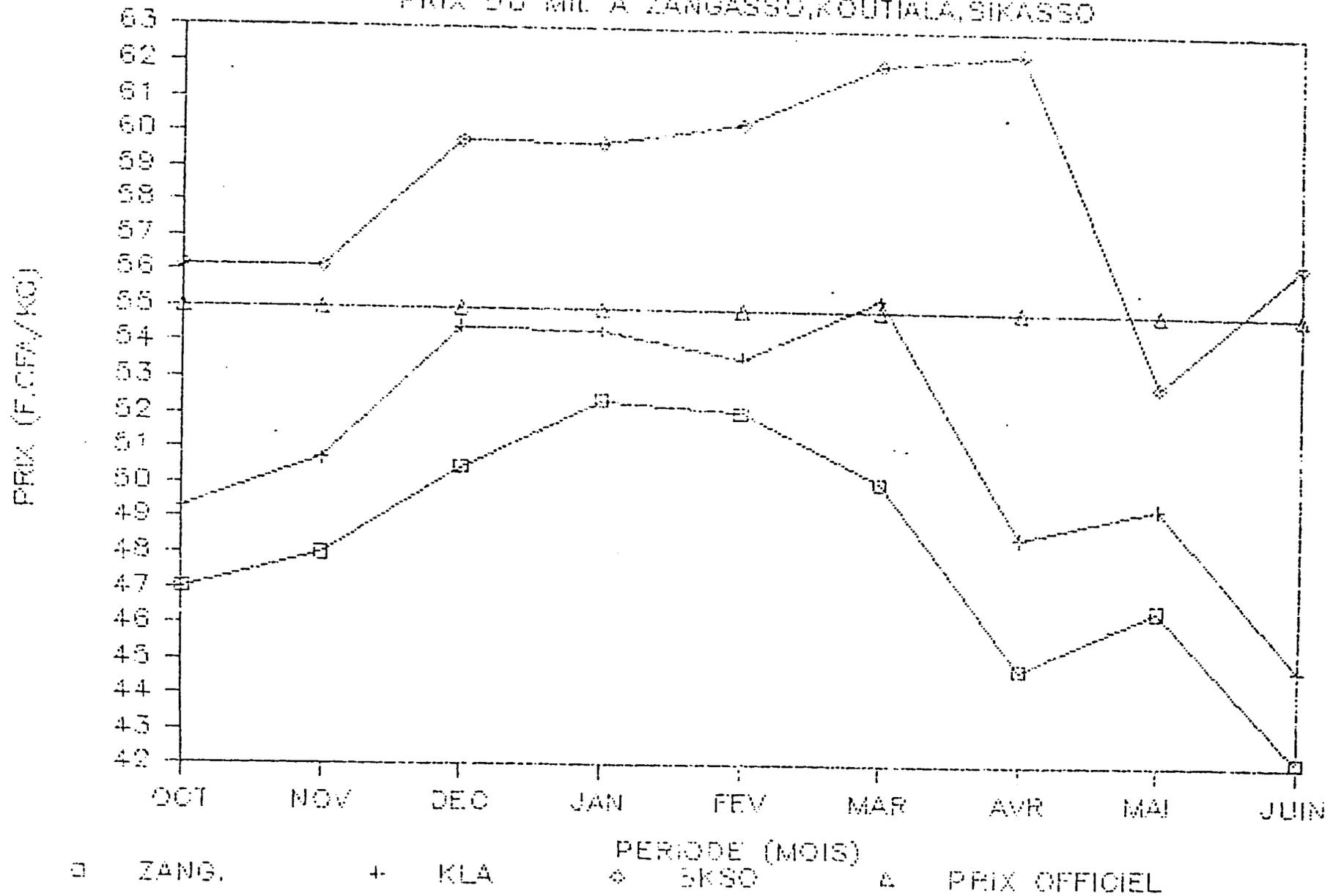
REMARQUE : VARIATION =

PRIX DU MOIS PRECEDANT

32

GRAPHE III

PRIX DU MIL A ZANGASSO, KOUTIALA, SIKASSO



112

Cette similarité d'évolution des prix est encore attribuable au fait que ces 3 villes soient toutes situées dans des zones de production potentiellement excédentaires, bien que Bamako constitue de loin le plus important centre de consommation du pays. Sur ces 3 marchés de gros, les prix du mil et du sorgho marquent une hausse nette en Novembre et Décembre (excepté Bamako avec une chute initiale de 5,7% pour le mil en Novembre). Cet accroissement, certes provoqué par les opérations d'achat de l'OPAM ou l'anticipation de celles-ci, fait place à une stabilité prononcée des prix en Janvier, Février et Mars où les variations d'un mois sur l'autre atteignent rarement 4,5% (Tableau VI). Cette période peut être assimilée à celle de l'intervention intensive de l'OPAM sur le marché. Finalement, des chutes importantes de prix allant jusqu'à 15% surviennent en Avril ou Mai, suite à la disparition de la demande de l'OPAM. Cette tendance à la baisse se poursuit en Juin dans les centres de Bamako et Koutiala.

3.5. Les prix du mil et du sorgho évoluent d'une manière plutôt singulière à Mopti. En effet, sur l'ensemble des 9 mois considérés (Octobre 1985 - Mai 1986), les prix du mil et du sorgho n'ont cessé de tomber. Les chutes les plus fortes, survenues en Novembre (29,6% pour le mil et 27,4% pour le sorgho) sont suivies de baisses plus modestes pendant tous les autres mois (sauf les hausses en Janvier et Mars dans le cas du sorgho et en Juin dans le cas du mil).

Ce comportement particulier renforce l'argument avancé dans notre description des circuits céréaliers au Mali (Document de Travail No.86.02, Mars 1986, pp. 4-5), que Mopti tient une place toute particulière dans le commerce des céréales locales du pays, compte tenu de son double rôle de centre important de consommation et de marché de redistribution (ou d'éclatement).

En effet, c'est à Mopti que se manifestent directement les pressions de la demande en céréales des régions chroniquement déficitaires de Gao et Tombouctou, de même que celle souvent déficitaire de la région de Mopti elle-même. Il n'est donc pas surprenant qu'au sortir d'au moins deux années consécutives de sécheresse, les prix du mil et du sorgho (céréales de base des populations de ces régions) à Mopti soient de 41,6 à 105,7% supérieurs à ceux des 3 autres villes (Bamako-Koutiala-Sikasso) en Octobre 1985.

On peut dès lors supposer que le marché de Mopti se trouvait encore, en Octobre 1985, dans une situation relativement enclavée vis-à-vis de l'offre nationale de céréales locales: l'offre encore parcellaire des nouvelles récoltes du Sud était trop insignifiante et, par conséquent, trop dispendieuse à collecter et à drainer vers Mopti, tandis que les céréales en provenance de l'arrière-pays producteur de la ville elle-même (Koro, Bankass, etc.) ne constituaient qu'une goutte d'eau dans l'océan d'excès de demande qui s'y manifestait.

3.6. C'est en réponse à ce vacuum qu'en Novembre, avec l'afflux des céréales de la zone Mali-Sud et de la région de Mopti elle-même, les prix des 3 céréales connaissent une chute brutale (29,6% pour le mil, 27,4% pour le sorgho et 36,1% pour le maïs) à Mopti. Pendant ce même temps, à Koutiala, le prix du mil montait de 2,9% en Octobre et 7,4% en Décembre, celui du sorgho augmentait de 3,5% et de 3% et celui du maïs de 6,8% et de 4%.

Ainsi, on assiste depuis lors à un processus de convergence dynamique des prix vers un nouvel équilibre de marché après la Campagne 1985/86: les prix du mil et du sorgho à Bamako, Koutiala et Sikasso marquent une tendance nette à la hausse sous les pressions de l'excès de demande à Mopti et de celle effective de l'OPAM, tandis que les prix à Mopti décroissent de manière dégressive sous la réponse favorable de l'offre globale de céréales au déficit signalé. Une fois de plus, comme dans le cas des marchés ruraux, nous pouvons logiquement avancer que la demande effective de l'OPAM et l'excès de demande spéculative liée à celle-ci y sont pour beaucoup dans l'accroissement des prix à Bamako, Koutiala et Sikasso et dans le freinage de la chute de ceux-ci à Mopti. Avec un écart de 10 à 15 F.CFA par rapport aux prix de Koutiala, un certain équilibre semble être atteint entre le marché de Mopti et les 3 autres villes en Mars. Après les achats de l'OPAM, la chute des prix à Mopti s'accroît en Avril et Mai, expliquant du coup les baisses notoires de l'ordre de 15% constatées à Koutiala et Sikasso.

3.7. Les prix du maïs, dans l'ensemble, se comportent différemment de ceux du mil et du sorgho. Après une hausse de 17,2% en Novembre, le prix du maïs à Bamako ne cesse de tomber jusqu'en Mars, tandis qu'on observe l'inverse à Mopti où, après une chute de 36,1% en Novembre, le prix du maïs reste stationnaire de Décembre à Février pour remonter subitement de 20% en Mars et retomber de 19,2% puis de 19,5% deux mois plus tard. A Koutiala et à Sikasso, le prix du maïs accuse des hausses mensuelles de 1,2 à 6,8% d'Octobre à Janvier, pour ensuite tomber de façon continue de Janvier à Mai (27,9% à Sikasso) ou Juin (32,3% à Koutiala).

3.8. L'évolution du prix du maïs dans ces deux villes (Sikasso et Koutiala) se comprend aisément lorsqu'on sait que, déjà en Novembre, la CMDT achetait du maïs de ses producteurs encadrés pour le compte de l'OPAM. Ces achats ayant dû prendre fin en Janvier (soit par épuisement relatif de l'offre rurale ou par limitations financières puisque l'OPAM n'a jusqu'ici pas remboursé la CMDT pour son préfinancement), les prix se sont effondrés par suite d'un choc de la demande à la baisse. L'évolution négative subséquente des prix pourrait trouver son explication dans une plus forte concurrence des mil, sorgho et riz à l'offre résiduelle et négligeable du maïs (20 Tonnes/mois au maximum à Sikasso et Koutiala depuis Mars).

35

3.9. Outre l'opposition des profils d'évolution du prix du maïs à Mopti et à Bamako, un fait notoire s'impose quant au niveau même des prix. En dehors des 2 mois extrêmes d'Octobre et de Mars, les prix du maïs à Mopti restent toujours inférieurs à ceux de Bamako et Sikasso qui sont pourtant mieux situés dans les zones les plus productrices de maïs. Pis encore, ces prix de gros à Mopti sont même inférieurs au prix officiel au producteur. Cette aberration apparente ne saurait s'expliquer qu'en tenant compte (1) des aides alimentaires qui déferlent sous forme de maïs ou autres substituts sur Tombouctou et Gao via Mopti et (2) du degré de substituabilité entre le maïs et les autres céréales dans le régime alimentaire des populations des zones constituant la sphère d'influence du marché de Mopti. En effet, les quantités mensuelles de maïs achetées par les grossistes de Mopti n'atteignent qu'une fois les 50 Tonnes depuis Novembre 1985; elles sont, en moyenne, de 23 Tonnes par mois de Novembre 1985 à Juin 1986, soit à peine 2,4% du volume des achats de mil et de sorgho (Tableau VII).

3.10. Dans l'ensemble, les quantités de céréales achetées mensuellement par les grossistes de Koutiala et Sikasso évoluent dans le même sens que les prix d'achat (Voir graphes en Annexe). Il s'agit bien là d'une manifestation de réponse positive, à court terme, de l'offre rurale globale aux prix: à des hausses de prix correspondent des accroissements de quantités, tandis que les baisses de prix occasionnent des chutes de quantités. Le même type de relation s'observe, quoique de façon moins marquée, pour le mil et le maïs à Bamako. Il existe à Mopti, par contre, une relation inverse entre les variations des quantités et celles des prix pour le mil et le sorgho qui dénotent d'une fonction de demande où des augmentations de prix provoquent des réductions de quantités et inversement. Ces faits confirment, si besoin en est, que Koutiala et Sikasso sont avant tout des marchés fournisseurs, Bamako est à la fois fournisseur et client, tandis que Mopti est client net.

3.11. Il est également permis d'avancer que l'élasticité-prix de l'offre rurale de céréales à court terme est relativement élevée. A titre d'exemple, pour un accroissement du prix du mil de 7,4% entre les mois de Novembre et Décembre à Koutiala, les quantités offertes aux grossistes se sont accrues de 27,8% (Tableaux VI et VIII).

3.12. Les graphes en annexe permettent également de bien remarquer les changements à court terme de l'offre des céréales. Ainsi, pour le mil à Koutiala, la courbe d'offre déjà élastique entre Octobre et Décembre le devient plus entre Décembre et Mars, pour se déplacer finalement à droite avec une chute de prix plus que proportionnelle à celle des quantités en Avril.

TABLEAU VII . QUANTITES MENSUELLES DE CEREALES ACHETEEES PAR LES GROSSISTES (TONNES)

PERIODE	M I L				S O R G H O				M A I S			
	KOUTIALA	SIKASSO	BAMAKO	MOPTI	KOUTIALA	SIKASSO	BAMAKO	MOPTI	KOUTIALA	SIKASSO	BAMAKO	MOPTI
OCT. 1985	161.3	40.9	4172.5	580	127	60.8	373	268.5	159.6	66.1	190	143
NOV. 1985	186.4	44.1	509.5	332	157	80	330	185.9	159.6	67.9	97	12
DEC. 1985	239.2	41	2337	466.5	215.8	59.2	377	220.1	155.5	67.2	98	44
JAN. 1986	284.5	42.1	587.5	578	224	82.5	n.d.	291	144.7	63.3	146	50
FEV. 1986	290	47.7	787	582.8	213	88.4	536.5	249.4	117.2	65.9	49	0.7
MARS 1986	342.5	37.9	1967	647.9	161	40.4	160.5	416.5	20.2	20.3	87.5	20.3
AVRIL 1986	225.5	29.7	515.4	657.02	189.5	33.1	290.7	640.6	19.5	17.2	43.9	0.6
MAI 1986	260.6	29.0	2277.5	552.7	329.5	38.5	2224.5	463.5	18.05	16.0	21.5	10.0
JUIN 1986	377.0	59.0	259.0	651.0	381	127.5	259.0	651.0	9.0	12.5	51.0	46.0

REMARQUE : LES QUANTITES DE SORGHO A BAMAKO POUR JANVIER SONT CONFONDUES AVEC CELLES DE FEVRIER.

TABLEAU VIII . VARIATIONS DES QUANTITES MENSUELLES DE CEREALES ACHETEEES PAR LES GROSSISTES (POURCENTAGE)

PERIODE	M I L				S O R G H O				M A I S			
	KOUTIALA	SIKASSO	BAMAKO	MOPTI	KOUTIALA	SIKASSO	BAMAKO	MOPTI	KOUTIALA	SIKASSO	BAMAKO	MOPTI
NOV. 1985	15.6	7.8	-27.8	-42.8	23.6	31.6	-11.5	-30.8	0.0	5.7	-48.9	-90.9
DEC. 1985	27.8	-7.6	358.7	40.5	37.5	-26.0	14.2	18.4	-2.5	-3.9	1.0	239.5
JAN. 1986	19.4	2.7	-74.9	23.9	3.8	39.4	n.d.	32.2	-7.0	-5.8	49.0	12.6
FEV. 1986	1.9	18.1	34.0	0.8	-4.9	7.2	n.d.	-14.3	-19.0	4.1	-66.4	-93.6
MARS 1986	18.1	-23.7	149.9	11.2	-24.4	-54.3	-70.1	67.0	-82.6	-69.2	78.6	2800.0
AVRIL 1986	-34.2	-21.8	-73.8	32.3	17.7	-18.2	81.1	53.8	-3.5	-15.3	-49.8	-100.0
MAI 1986	15.6	-2.2	341.9	-35.5	73.9	16.5	665.4	-24.5	-7.4	-7.0	-51.1	n.d.
JUIN 1986	45.4	103.4	-98.6	17.2	15.6	231.2	-88.4	34.6	-50.1	-21.9	183.7	360.0

SOURCE : PROJET SECURITE ALIMENTAIRE M.S.U.- C.E.S.A., ENQUETES COMMERCANTS-GROSSISTES 1985-1986.

REMARQUE : VARIATION = $\frac{(\text{QUANTITE DU MOIS COURANT} - \text{QUANTITE DU MOIS PRECEDANT}) \times 100}{\text{QUANTITE DU MOIS PRECEDANT}}$

31

Ceci va dans le sens de l'argument développé lors de l'analyse des prix sur les marchés ruraux, à savoir qu'une bonne partie des producteurs excédentaires de la CMDT, pris de court par une mauvaise prévision de l'évolution ultérieure des prix ou par l'arrêt prématuré des achats de l'OPAM, jugent plus prudent de vendre leurs surplus commercialisables en Avril, Mai et Juin et ce, malgré les niveaux plus bas des prix après l'intervention de l'OPAM.

IV. IMPLICATIONS DE L'INTERVENTION DE L'OPAM

Depuis l'instauration du PRMC, le monopole de l'OPAM sur le marché céréalier est aboli. Le nouveau rôle assigné à l'OPAM consiste en la régularisation de ce marché, la constitution et la gestion des stocks de sécurité et l'approvisionnement des institutions d'intérêt public et des zones déficitaires mal desservies par le marché privé. Le rôle régulateur de l'OPAM s'inscrit dans une politique de génération de revenus substantiels aux producteurs et de protection des consommateurs contre d'éventuelles hausses inacceptables de prix.

Au début de la Campagne 1985/86, on observait des prix au producteur inférieurs au prix de 55 F.CFA/kg fixé par l'Etat pour les mil-maïs-sorgho. Dans un tel contexte, l'OPAM devait intervenir dans la campagne de commercialisation en offrant aux producteurs le prix minimum fixé par l'Etat. Cette intervention de l'OPAM a eu des conséquences certaines au niveau de tous les agents impliqués dans la commercialisation des céréales locales et des consommateurs.

4.1. Au niveau des producteurs agricoles

Les producteurs agricoles ont bénéficié de l'intervention de l'OPAM dans la mesure où celle-ci a résulté en un accroissement du niveau des prix qui ont atteint 50 à 54 F.CFA/kg dans la plupart des zones de production, tout au moins pendant les 3 à 4 mois qu'ont duré les achats de l'Office. Le fait que des quantités non négligeables de céréales aient été vendues sur les marchés ruraux pendant cette période d'intervention et que les prix d'achat soient retombés sur ces marchés à l'arrêt des opérations de l'OPAM est une indication que l'objectif de génération de revenus ruraux a été atteint (tout au moins partiellement) au cours de la campagne. Il reste toutefois à savoir si la distribution de ces gains est équitable pour toutes les classes de producteurs.

Sans grand risque de se tromper, on peut avancer que le gros des gains de l'intervention du secteur public sur le marché céréalier est allé aux producteurs susceptibles de dégager des surplus commercialisables significatifs. Il s'agit là, de toute évidence, d'agriculteurs dotés de ressources productives adéquates (terre, travail, équipement) qui se recrutent surtout dans les strates de producteurs équipés ou semi-équipés.

fb

Ainsi, il semble probable que les exploitations les plus avancées du point de vue technique soient celles qui sont le plus en mesure de profiter du soutien des prix, tandis que les petits producteurs, généralement non équipés et non autosuffisants, sont souvent des acheteurs nets de céréales aux mêmes niveaux de prix soutenus.

D'aucuns seraient tentés d'en conclure que l'intervention de l'OPAM induit ainsi un transfert de ressources des producteurs pauvres vers les exploitants les plus prospères, phénomène manifestement contradictoire avec un objectif d'équité dans la distribution des revenus entre les agriculteurs. En effet, dans la mesure où cette assertion serait valide, la politique de soutien de prix au producteur telle qu'actuellement appliquée risquerait, à long terme, de creuser les écarts de revenus entre producteurs riches et producteurs pauvres en érodant la capacité des derniers d'accéder à des techniques culturales plus productives via l'acquisition d'équipement agricole.

La réalité n'est toutefois aussi simple et la dichotomie riches-pauvres est loin d'être aussi tranchante en milieu rural. En effet, des exploitations non équipées aux unités de production agricole dotées d'une chaîne complète d'attelage, il y a toute une gamme de niveaux d'équipement (niveaux de technicité) intermédiaires. En outre, un recensement de quelque 1000 exploitations agricoles que nous avons dénombrées dans 18 villages répartis dans 4 sous-zones agricoles du Mali, nous permet de conclure que chacune de ces strates d'exploitations contient au moins 20% d'unités non déficitaires. Il est donc vraisemblable qu'au sein de chaque niveau technique se retrouvent des exploitations qui soient en possession d'un certain surplus commercialisable, donc en mesure de bénéficier d'un soutien de prix des céréales au producteur. La proportion de ces exploitations est cependant directement fonction du niveau d'équipement déjà atteint (78% des équipées, 52% des semi-équipées et 20% des non équipées).

Une autre réserve quant à l'identification des groupes de producteurs bénéficiant de l'intervention de l'OPAM réside dans les stratégies de ventes de céréales des différentes strates d'exploitations. A cet effet, nos enquêtes mensuelles sur les transactions céréalières des agriculteurs semblent déjà indiquer qu'en général, les couches de producteurs les moins équipés vendent leurs produits plus tôt que les plus équipés. Une explication logique à ce comportement serait que les moins équipés, par manque de matériel agricole, pratiquent moins les cultures de rente (coton en particulier) et reposent davantage sur leurs céréales pour satisfaire et leurs besoins alimentaires et leurs obligations monétaires (impôts, dettes, etc...). Il leur est, par conséquent, moins loisible de différer leurs ventes de grains à des périodes plus éloignées des récoltes (hivernage ou période de soudure en particulier) comme peuvent se le permettre les unités de production les plus équipées.

239

Ainsi, toute action de soutien de prix au cours des mois suivants de près les récoltes, serait bénéfique à ces producteurs moins équipés obligés de vendre plus tôt.

Un des effets recherchés par la politique de génération de revenus via le soutien des prix au producteur est la promotion de l'investissement dans l'accroissement de la capacité productive du secteur agricole. Par conséquent, au delà de la seule distribution des gains de la politique de soutien, il importe de tenir compte de la propension marginale à investir des agriculteurs aux différents niveaux de technicité. A ce propos, il semble que les exploitations possédant déjà une ou plusieurs chaînes d'attelage agricoles aient très peu de marge d'investissement additionnel les séparant de la frontière des possibilités de production agricole, compte tenu de l'offre actuellement limitée du marché national en matière de technologies appropriées, éprouvées et accessibles au producteur agricole dans le contexte malien. Les revenus additionnels de ces unités de production déjà équipées tendront à être utilisés soit pour l'acquisition de biens de consommation ou dans les investissements qui, tout en étant non agricoles de nature, pourraient avoir des effets induits sur la productivité agricole (petit élevage, artisanat, commerce, etc...).

Il est plus probable que les revenus additionnels des exploitations semi-équipées et non équipées soient, après acquittement de certaines obligations monétaires (impôts, dettes), destinés en priorité à l'amélioration de leurs techniques culturales via un investissement à moyen ou long terme dans l'équipement agricole. Ainsi, toute politique de génération de revenus bénéficiant à ces producteurs aura un impact non négligeable sur l'accroissement de la productivité du secteur agricole et, par conséquent, sur l'objectif ultime de sécurité alimentaire au plan macro-économique.

Cependant, le processus d'accumulation graduelle de capital pour fins d'investissement agricole peut être très lent pour les classes d'agriculteurs qui, à l'heure actuelle ne dégagent que des surpluses commercialisables faibles. Dans une telle situation, une politique de crédit d'équipement appropriée couplée à la politique de soutien de prix aurait un effet accélérateur significatif sur l'amélioration de la productivité de ces agriculteurs et, partant, de l'ensemble du secteur agricole. C'est là une des interactions fondamentales entre les politiques macro-économiques, les institutions et la technologie qu'il faut prendre en compte pour le développement de la capacité productive des agriculteurs.

4.2. Au niveau des commerçants

Les commerçants ont effectué, durant cette campagne, les 2/3 des achats de l'OPAM (Sources OPAM/PRMC). Ceci implique qu'ils ont certainement tiré profit de leurs transactions avec l'OPAM. En effet, la plupart des achats faits aux commerçants par l'OPAM se sont effectués sur base de contrats. L'existence de contrats a certainement réduit les risques liés à la demande au niveau grossistes, ce qui a permis à certains de faire un meilleur planning de leurs activités d'achats et de ventes. Le fait que les paiements se faisaient automatiquement dès livraison à l'OPAM pour certains a justement permis à ces derniers de commercialiser un volume important de céréales avec des moyens réduits, par le biais d'une rotation des stocks rapides. Par conséquent, avec des moyens financiers réduits, certains commerçants ont vu leurs revenus monter.

L'un des avantages pour les commerçants de leurs transactions avec l'OPAM est l'écart significatif constaté entre les coûts de commercialisation dans les barèmes officiels et les coûts réels. En effet, les coûts officiels figurant dans les barèmes de prix sont de loin supérieurs à ceux auxquels les commerçants font face et cette différence vient majorer leur marge nette.

L'examen des prix sur nos marchés d'enquête révèle que les prix au producteur ont rarement atteint leur niveau officiel. Alors que les barèmes de l'OPAM partent du prix officiel unique de 55 F.CFA/kg pour calculer le prix auquel il rachète les céréales des commerçants, ces derniers en fait, n'ont presque nulle part payé 55 F.CFA/kg. Cette différence entre le prix officiel au producteur et le prix réel perçu vient encore accroître la marge des commerçants.

Ainsi, il semblerait qu'au cours de la Campagne 1985/86, tous les commerçants qui ont eu des contrats fermes et respectés avec l'OPAM ont vu leurs revenus augmenter. Par contre, ceux dont les contrats n'ont pas été respectés par l'OPAM, ont certainement encouru des pertes. En effet, dans les cas où l'OPAM n'a pu prendre possession de toutes les livraisons de certains commerçants, ces derniers auraient fait face à des coûts de stockage onéreux, car ayant acheté leurs céréales à des prix plus élevés qu'ils ne l'auraient fait sans intervention de l'OPAM et étant par conséquent, dans l'impossibilité de les écouler immédiatement aux conditions prévalant sur le marché privé.

En résumé, la Campagne 1985/86 a vu un transfert de ressources de l'OPAM vers les commerçants privés. Si ces ressources sont investies par les commerçants dans les structures de marketing des céréales, ceci, à long terme, réduira les coûts de commercialisation et pourrait profiter aux consommateurs et aux producteurs sous forme de marges brutes de commercialisation réduites.

Il n'est toutefois pas sûr que ces ressources soient investies dans les infrastructures de marketing des céréales, puisque la spécialisation ne semble pas être de règle chez les commerçants maliens.

En conséquence, il faut s'attendre à ce qu'une part non négligeable de ces ressources additionnelles soient utilisées pour d'autres types d'activité. Il faut cependant noter qu'exceptionnellement, certains grossistes de Koutiala et de Mopti tendent vers une certaine spécialisation. Il est donc possible que ces derniers, s'ils bénéficient des contrats de l'OPAM, tendent à investir dans le commerce des céréales les revenus ainsi obtenus. Il semble malheureusement que ce sont surtout les commerçants de Bamako et, en particulier des commerçants dont l'activité régulière ne concerne pas les céréales, qui ont bénéficié des contrats de l'OPAM, grâce à leur importance relative dans le domaine des affaires en général et à un meilleur accès à l'information. En effet, nous avons déjà noté plus haut que sur 32 interlocuteurs de l'OPAM touchés à Bamako, seulement 6 font partie des 30 grossistes réguliers de céréales que couvre nos enquêtes. Tous les autres sont pour la plupart des commerçants de produits autres que les céréales et parfois même des personnes qui ne font profession d'aucun commerce régulier.

4.3. Au niveau des consommateurs

Comme nous l'avons noté pour les marchés ruraux, l'intervention de l'OPAM a exercé une pression à la hausse sur les prix. Cette intervention de l'OPAM a certainement empêché la chute des prix à un niveau minimum qu'ils auraient pu atteindre, compte-tenu de la situation de l'offre abondante observée pendant cette campagne. Le retrait de près de 70.000 Tonnes de céréales par l'OPAM du marché a aussi freiné une chute des prix à un niveau général qu'on aurait pu observer sans la rétention de ces 70.000 tonnes en stock. Il est donc évident que les prix à la consommation sont à un niveau supérieur à celui qui aurait prévalu sans l'intervention de l'OPAM.

Il faut cependant nuancer cette affirmation qui ne repose que sur la réponse au prix de l'offre rurale de céréales à très court terme. En effet, si le drainage rapide de quantités importantes de céréales par l'OPAM contribue à accroître le prix au consommateur par suite de raréfaction des vivres sur le marché dans l'immédiat, la remise en marché de ces mêmes céréales peut contribuer à bloquer de fortes hausses de prix au moment de la soudure ou pendant toute autre période de pénurie relative de l'offre primaire.

En outre, comme nous l'avons déjà noté plus haut, une éventuelle réponse positive de la production aux prix entraînerait un accroissement de l'offre globale résultant en des prix au consommateur plus bas à long terme. Il y a donc dilemme entre objectifs désirables à court et à long termes tel que le présentent clairement Timmer, Falcon et Pearson:

"Le double rôle des prix des vivres - (à savoir) la détermination des niveaux de consommation alimentaire des pauvres en particulier et l'adéquation de l'offre des produits alimentaires via la motivation des agriculteurs - pose un dilemme évident à l'analyse des politiques d'intervention. Les revenus des pauvres dépendent de leurs opportunités d'emploi qui dépendent elles-mêmes largement de l'existence d'un secteur rural sain et dynamique. Des prix incitatifs aux producteurs des vivres sont importants pour la promotion d'un tel dynamisme et la création des emplois qui en résultent. Les pauvres ne vivent toutefois pas dans le long terme. Ils doivent manger dans le court terme, sans quoi la perspective de création d'emploi à long terme devient une promesse inutile" (Timmer, Falcon and Pearson: Food Policy, Banque Mondiale, 1983. Pp.11)".

4.4. Au niveau de l'OPAM

L'intervention de l'OPAM avait pour objectifs de protéger les producteurs face à une chute des prix relative à une campagne d'abondantes récoltes d'une part, et de constituer le stock de sécurité nationale d'autre part. Si les objectifs de l'OPAM ont été atteints dans une certaine mesure, ceci a certainement posé des problèmes à ce dernier. En effet, avec une prévision d'achat de 22.000 Tonnes, l'OPAM se retrouve à sa sortie de campagne avec près de 58.000 Tonnes dont il n'avait pas prévu l'achat. Ceci pose des problèmes de stockage et de gestion, qui sont certainement au delà des moyens matériels, financiers et humains actuels de l'OPAM.

Le fait que les prix aient chuté après sa sortie du marché rend l'OPAM incapable de vendre ses céréales sans perte. Cette situation élève les coûts de stockage de l'OPAM d'un mois sur l'autre rendant ses céréales de plus en plus chères avec le temps. Dans la mesure où il existe un prix officiel fixé à la consommation, (prix invariable dans le temps), on se demande comment l'OPAM pourra éviter des pertes énormes durant cette campagne. Même si les prix à la consommation du marché atteignent les 95 F.CFA/kg (prix auquel l'OPAM est autorisé à vendre ses céréales) les problèmes financiers de l'OPAM n'en seraient pas pour autant résolus.

En effet, les frais financiers du capital immobilisé dans les céréales de l'OPAM augmentent avec le temps érodant ainsi sa marge bénéficiaire.

A notre avis, l'intervention de l'OPAM dans la Campagne 1985/86, aurait pu être menée autrement. En effet, nous avons constaté qu'au tout début de la campagne, l'équilibre spatial entre les principaux marchés fournisseurs et consommateurs n'était pas établi. De plus, les prix à Mopti ont été dans l'ensemble supérieurs à ceux observés à Bamako. La marge de prix entre Koutiala et Mopti était à son maximum en Octobre. On a aussi noté que de mois en mois les prix des marchés fournisseurs et consommateurs se rapprochaient.

En effet, quand les prix à Koutiala et à Sikasso augmentaient, de mois en mois, on observait à Mopti des baisses d'un mois sur l'autre. Malheureusement, avant que ce processus de convergence n'engendre un équilibre, l'OPAM s'est mis à jouer des céréales bloquant par le fait même l'ajustement des prix entre ces différents marchés. A partir de Janvier et Février, les chutes à Mopti sont devenues très faibles et les prix à Koutiala ont moins progressé. Ainsi, nous pensons que l'intervention de l'OPAM aurait dû survenir seulement lorsque l'équilibre régional se serait établi et que les prix stagnent ou chutent dans les zones productrices excédentaires.

Il n'est pas certain que les prix du mil et du sorgho auraient trop baissé sans l'intervention de l'OPAM, car nous avons déjà observé des prix de l'ordre de 60 F.CFA/kg dans certains villages du cercle de Yorosso - dû principalement à une forte demande qui se manifestait à Mopti et était transmise dans cette zone par les commerçants de San. L'effet de l'intervention est par contre plus marqué sur le prix du maïs qui, aussi bas que 25 F.CFA/kg avant les achats de l'OPAM, retombe dans les 30 à 35 F.CFA/kg à l'arrêt de ceux-ci, principalement à cause de la faible préférence des consommateurs pour ce produit dont l'offre, du reste est relativement faible.

Pour l'avenir, nous pensons qu'avant d'intervenir, l'OPAM devrait observer le comportement du marché de Mopti qui semble important dans la détermination des prix au producteur dans la région de Sikasso. Un autre point à prendre en considération par l'OPAM serait de suivre le marché de Koutiala. Si à un moment donné les commerçants de Koutiala sont indifférents entre vendre à Bamako ou à Mopti, cela signifierait qu'on tend vers l'équilibre. En effet, au tout début de la campagne, les commerçants de Koutiala envoient leurs céréales à Mopti. Au fur et à mesure que les prix de Mopti se rapprochent de ceux de Bamako, certains commerçants commencent à vendre leurs céréales à Bamako. Il serait opportun que l'OPAM intervienne lorsque la marge entre les prix à Mopti et à Koutiala tend à se stabiliser (à stagner) pendant que les prix au producteur des environs de Koutiala restent à un niveau jugé trop bas par l'Etat.

Au point d'équilibre entre Mopti et Bamako, les grossistes de Koutiala deviennent indifférents quant à leur point de vente.

Si l'OPAM était intervenu après que l'équilibre inter-régional se soit établi, il aurait certainement acheté moins de 58.000 Tonnes et ses frais financiers auraient été d'autant réduits. En se retirant trop tôt du marché (à moins d'avoir bien estimé la production et payé en conséquence les quantités nécessaires pour éviter la chute des prix), il est certain qu'on observerait une chute de prix à l'équilibre. Or, pour la Campagne 1985/86, l'OPAM s'est retiré avant cet équilibre et, déjà en Avril, les prix chutent à Koutiala à Mopti et même à Bamako. Si les stocks paysans sont encore importants, il n'est pas certain que les prix montent d'une manière sensible pendant la soudure cette année, puisqu'à l'équilibre entre ces marchés, soit les prix stagneront si l'élasticité prix de l'offre paysanne est élevée, ou ils tomberont si cette élasticité est faible.

4.5 Au niveau des agents de stockage

L'intervention de l'OPAM aura été coûteuse pour l'Etat Malien dans la mesure où elle entraîne un transfert de la fonction de stockage des commerçants et plus particulièrement des producteurs à l'OPAM. Dans le cas où les coûts de stockage au niveau des producteurs seraient inférieurs à ceux au niveau de l'OPAM (ce qui est vraisemblable puisque le coût locatif des greniers villageois et le coût d'opportunité du capital du producteur disposant d'un surplus appréciable de céréales devraient être plus faibles que ceux auxquels l'OPAM fait face), il s'en suivrait une mauvaise allocation des ressources à l'échelle macro-économique.

En outre, l'intervention de l'OPAM, lorsqu'elle n'est pas menée en harmonie avec l'activité du marché privé, pourrait constituer un obstacle important à l'investissement des commerçants grossistes dans le développement de leur capacité de stockage. En effet, vu le gain que présente la rétrocession immédiate des céréales à l'OPAM et l'incertitude de prix liée à l'imprévisibilité de l'entrée en jeu de l'OPAM dans les ventes au consommateur, il devient tout simplement périlleux, voire irrationnel pour un commerçant privé d'acheter des grains à la récolte, de les stocker pendant des mois dans l'espoir de les vendre avec profit en fin de saison sèche ou en hivernage. L'OPAM pourrait intervenir à tout moment pour bloquer les prix au consommateur à un niveau officiel qui ne permet pas de rentabiliser les opérations privées de stockage.

Dans un tel contexte conjugué à la relative rareté du capital, il est normal que le commerçant privé préfère reléguer la fonction de stockage au producteur et/ou à l'OPAM, en n'effectuant que des transactions à très court terme qui lui permettent de maximiser son profit via une rotation plus rapide de son capital circulant.

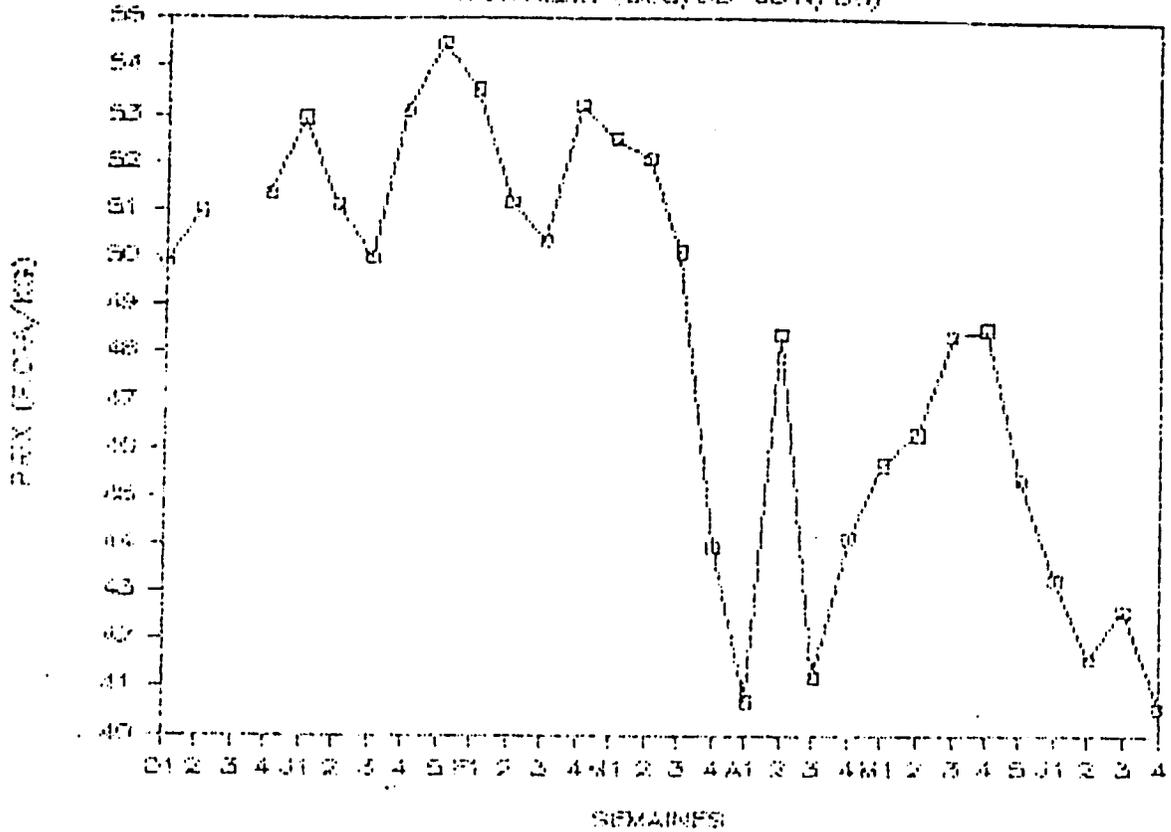
43

ANNEXES

GRAPHES D'EVOLUTION DES QUANTITES ACHETEES
ET DES PRIX D'ACHAT DES CEREALES SUR
LES MARCHES RURAUX ET AU NIVEAU
DES GROSSISTES

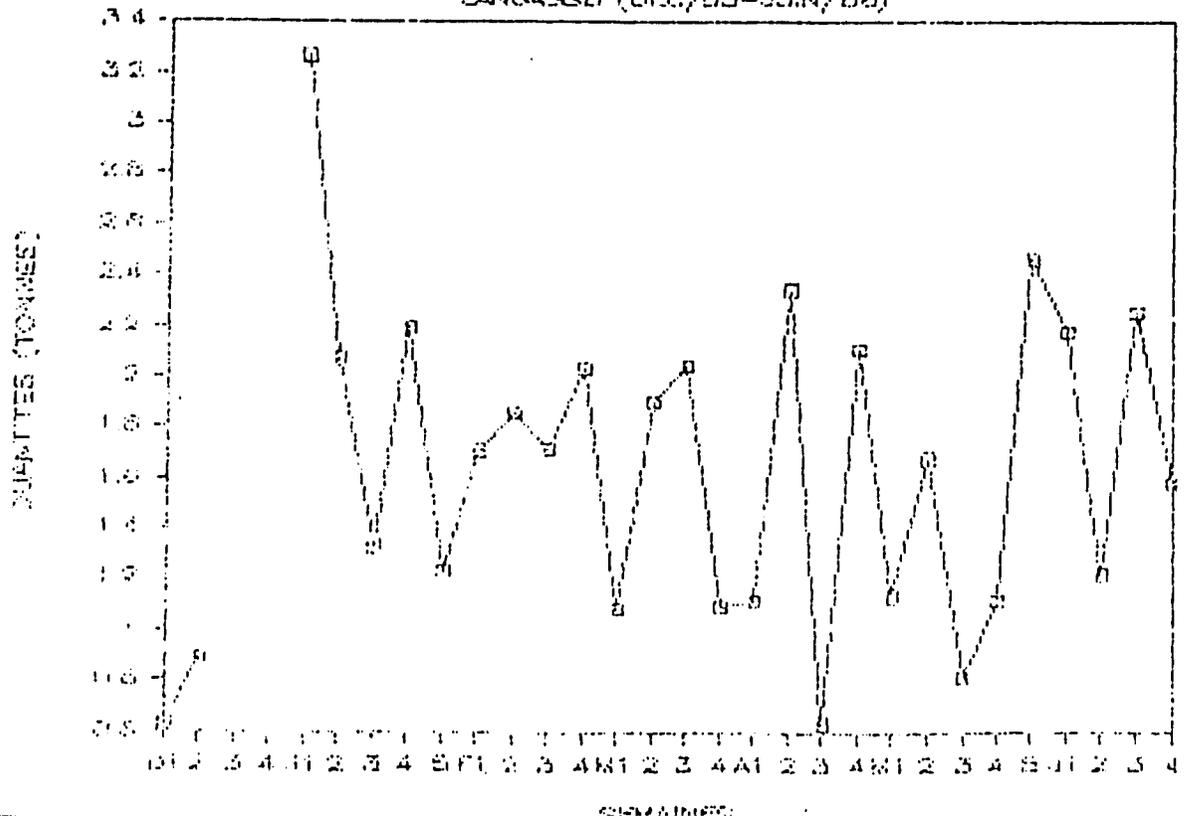
EVOLUTION DU PRIX DU MIL

ZANGASSO (DEC/85-JUIN/86)



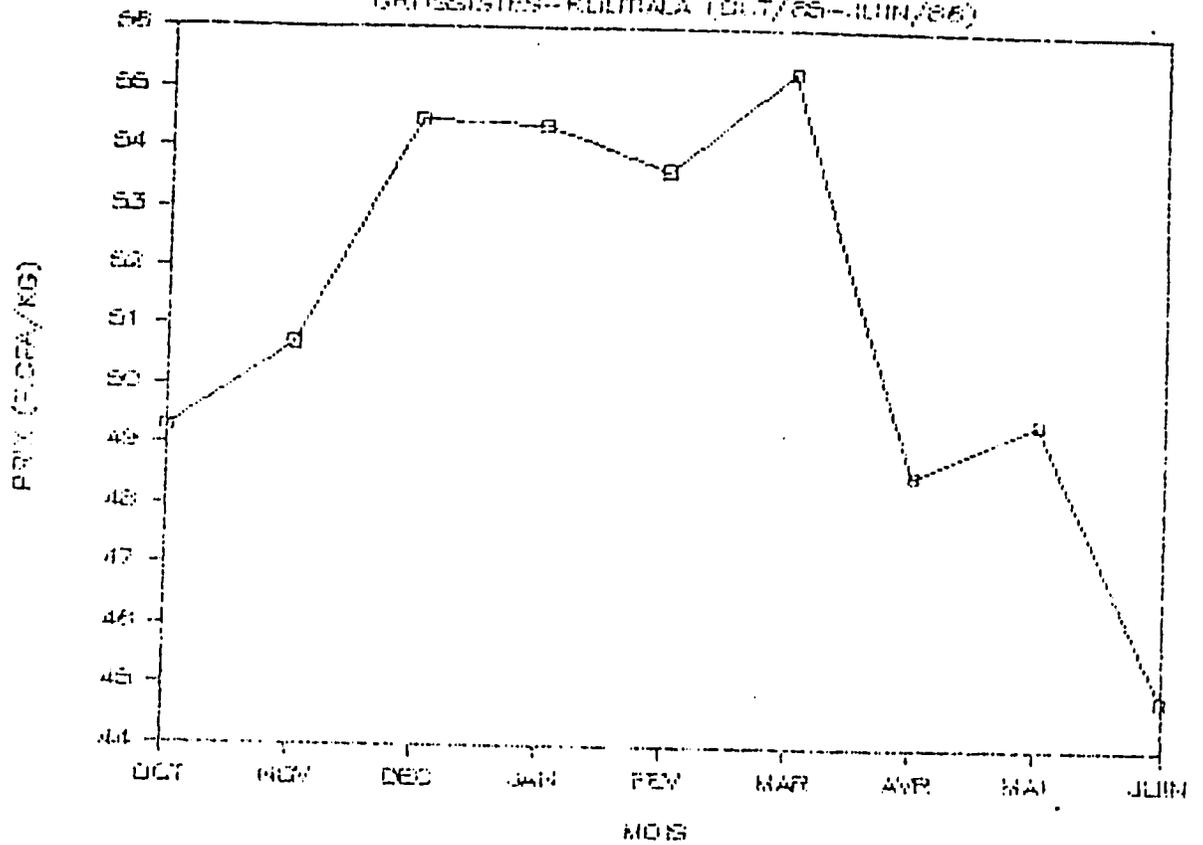
EVOLUTION DES ACHATS DE MIL

ZANGASSO (DEC/85-JUIN/86)



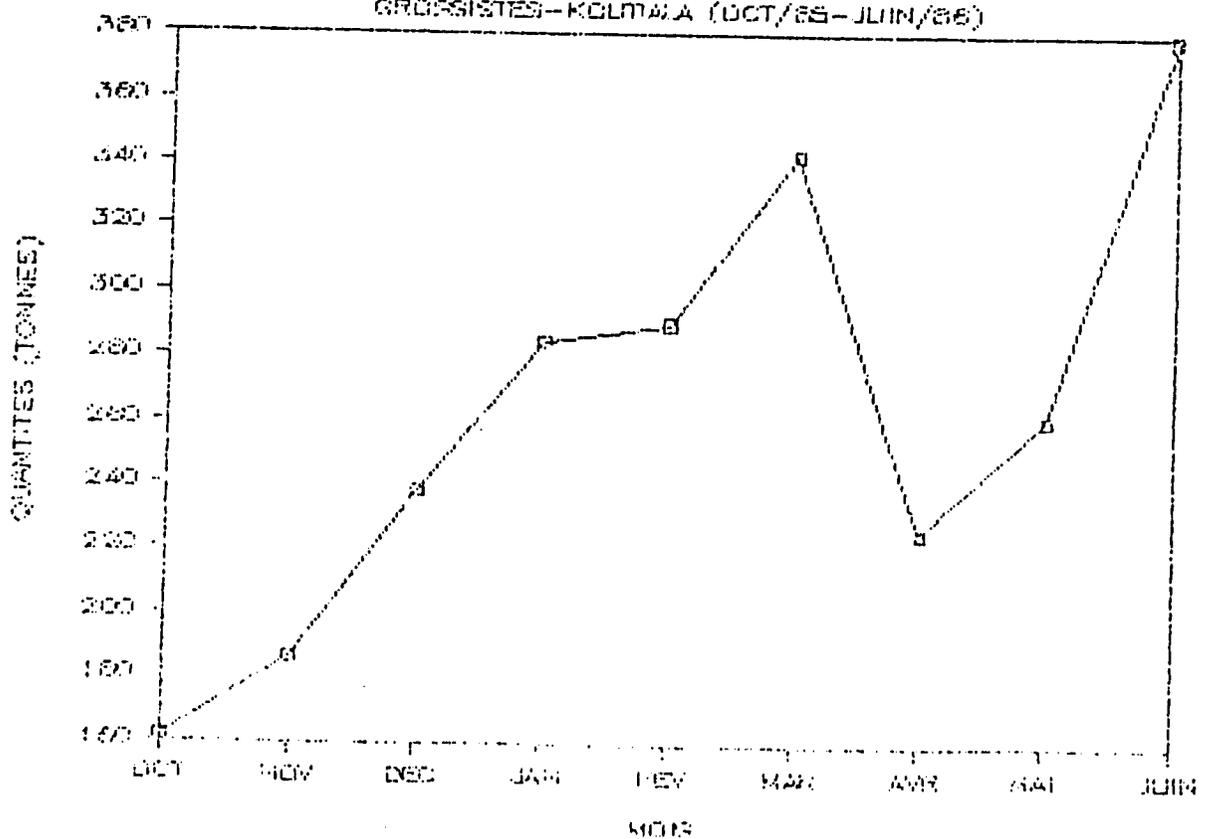
EVOLUTION DU PRIX D'ACHAT DU MIL

GRANDSISTES - KOLMALA (OCT/85 - JUIN/86)



EVOLUTION DES ACHATS DE MIL

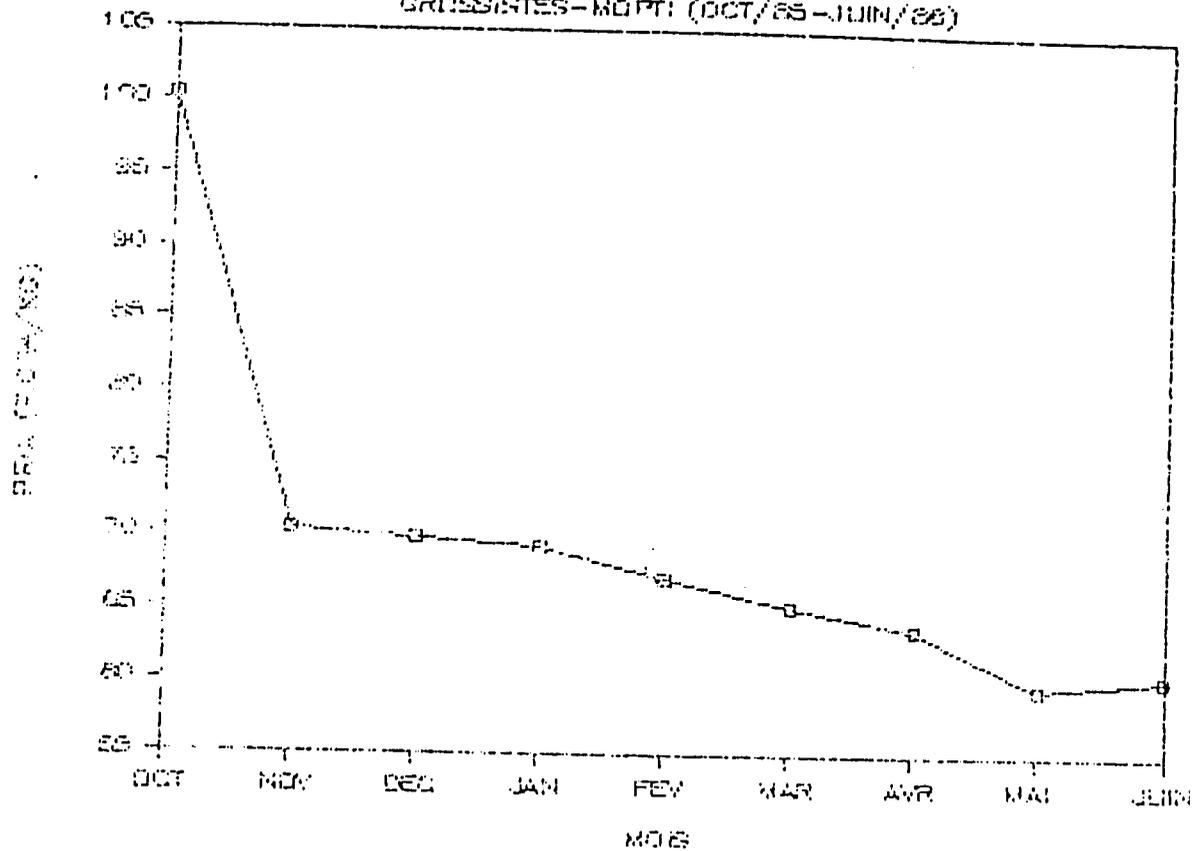
GRANDSISTES - KOLMALA (OCT/85 - JUIN/86)



CA

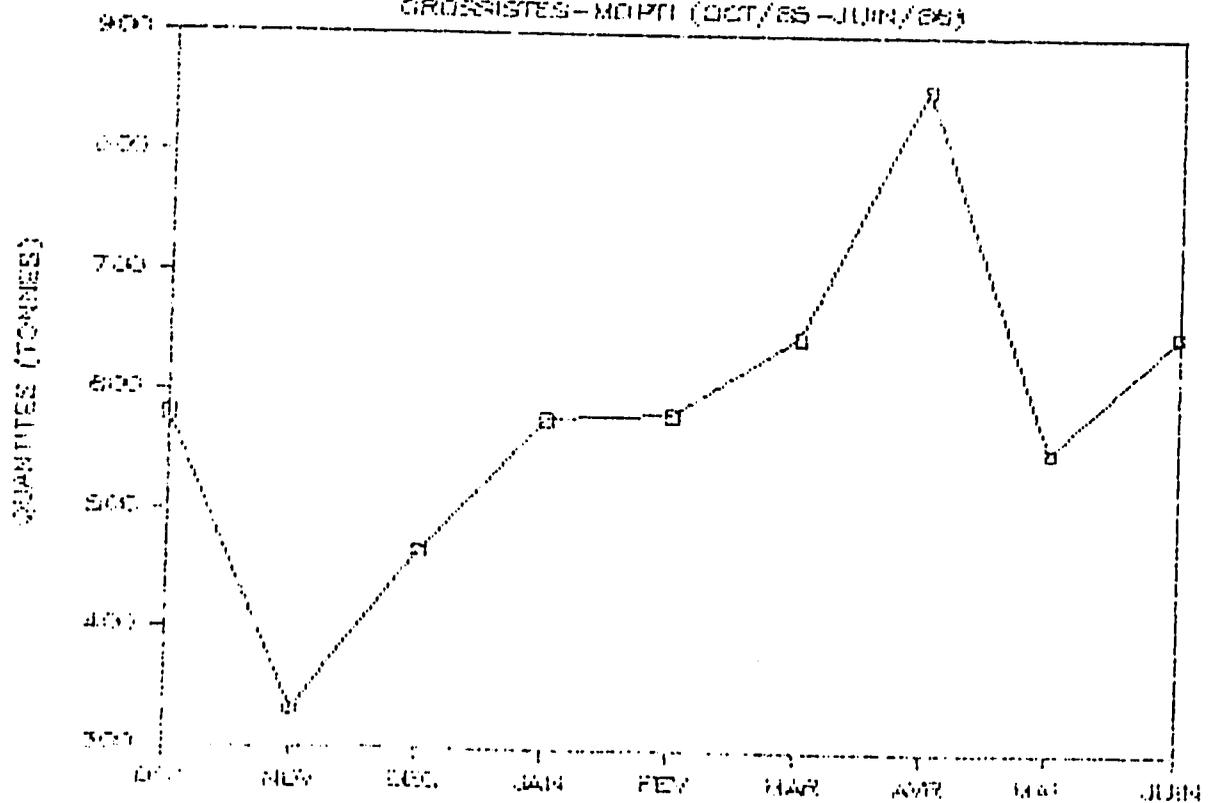
EVOLUTION DU PRIX D'ACHAT DU MIL

GROSSISTES-MOPII (OCT/85-JUIN/86)



EVOLUTION DES ACHATS DE MIL

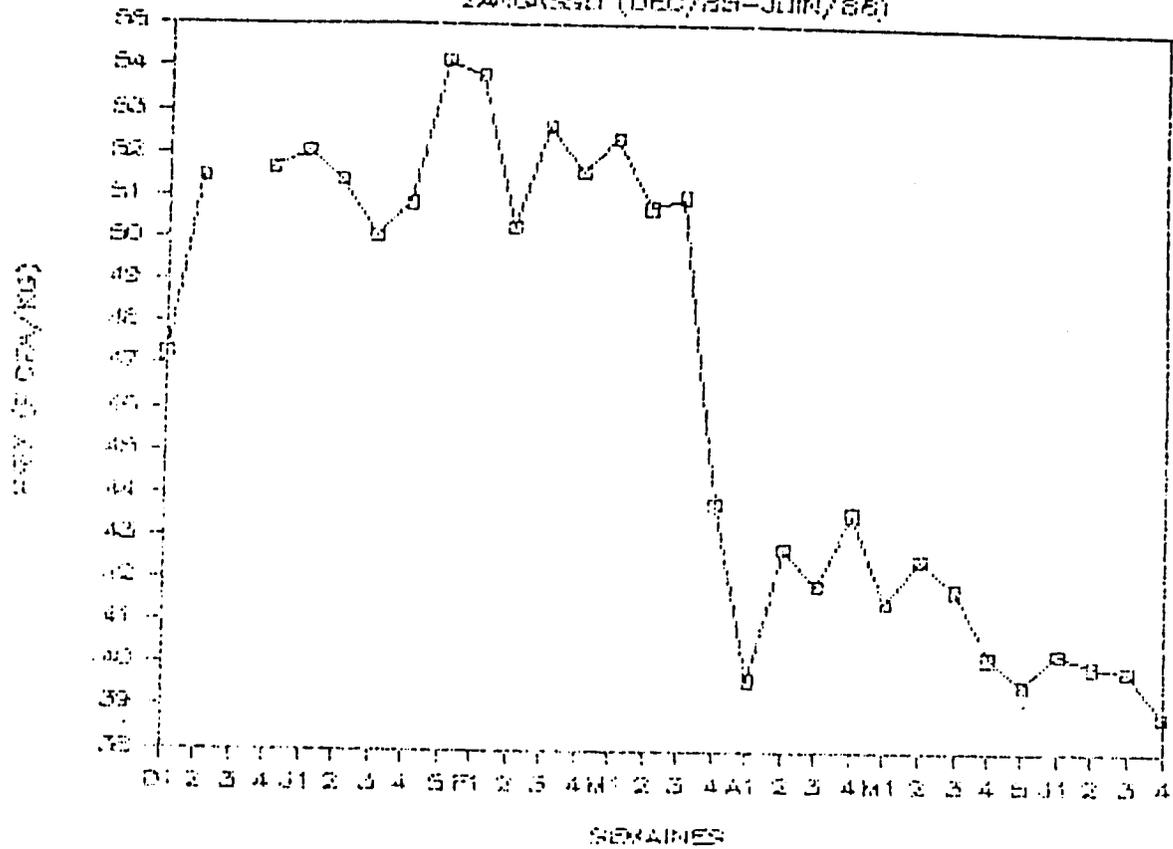
GROSSISTES-MOPII (OCT/85-JUIN/86)



2

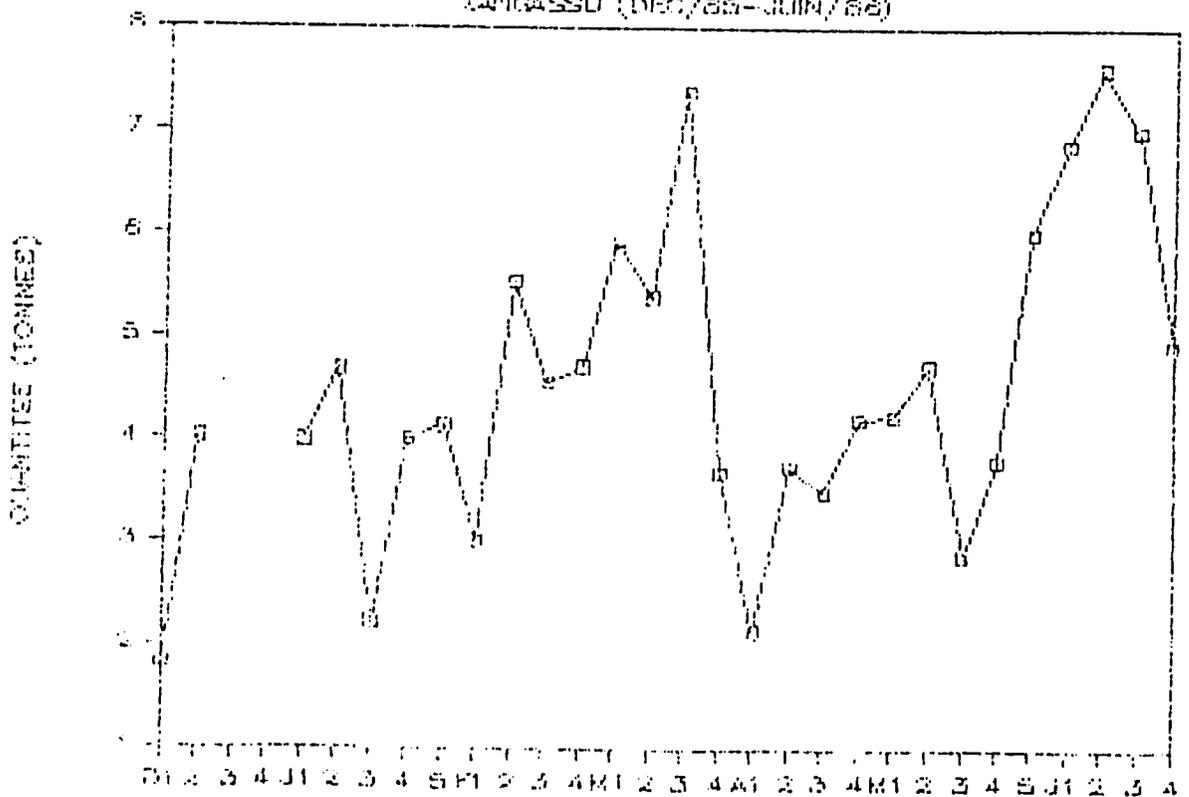
EVOLUTION DU PRIX DU SORGHO

ZANGASSO (DEC/85-JUIN/86)



EVOLUTION DES ACHATS DE SORGHO

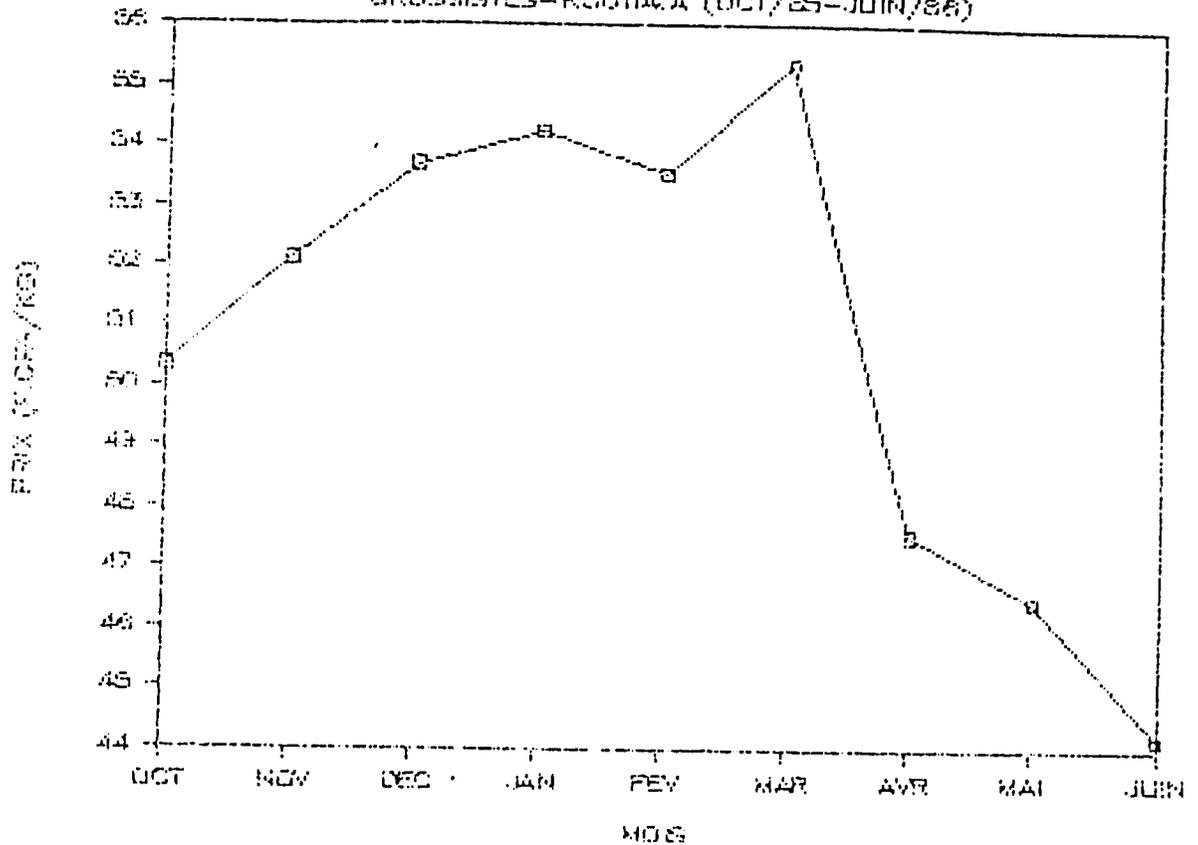
ZANGASSO (DEC/85-JUIN/86)



9

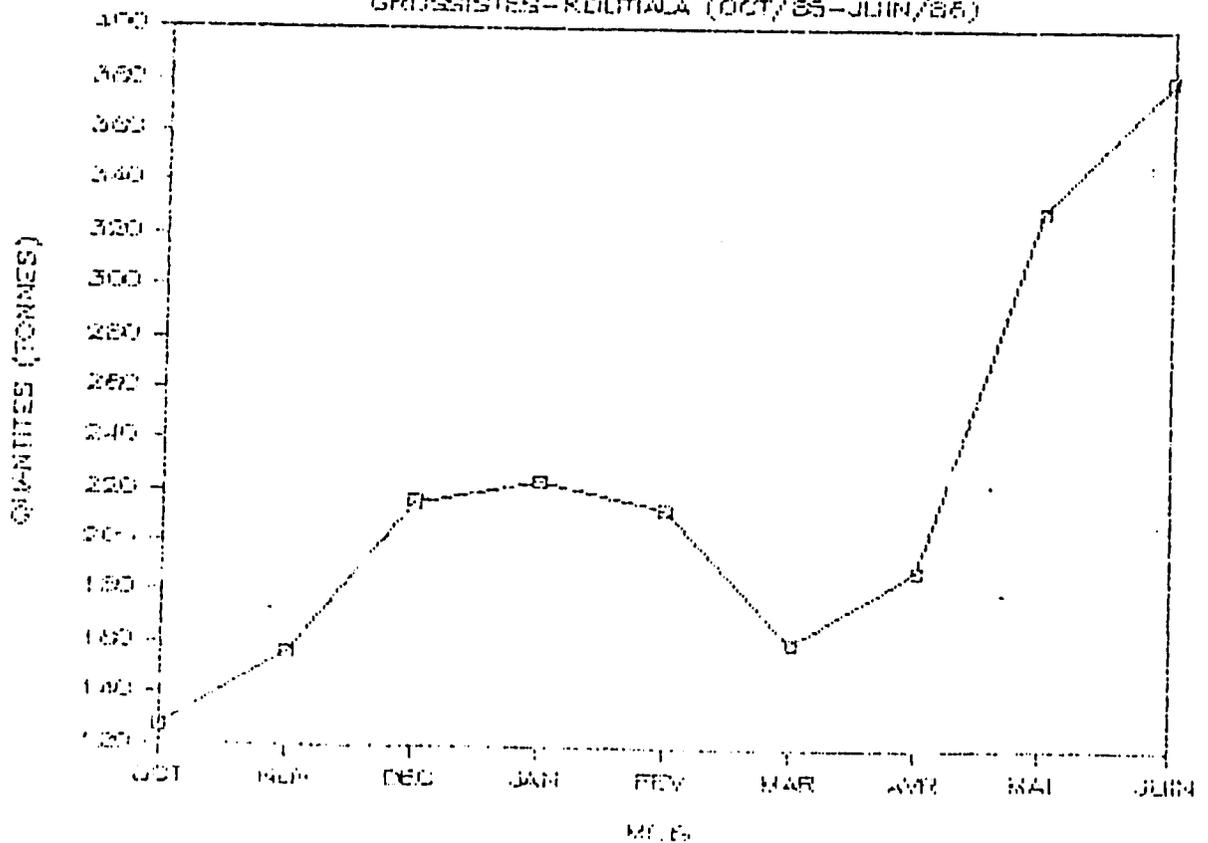
EVOLUTION DU PRIX D'ACHAT DU SORGHO

GROSSISTES-KOULTIWA (OCT/85-JUIN/86)



EVOLUTION DES ACHATS DE SORGHO

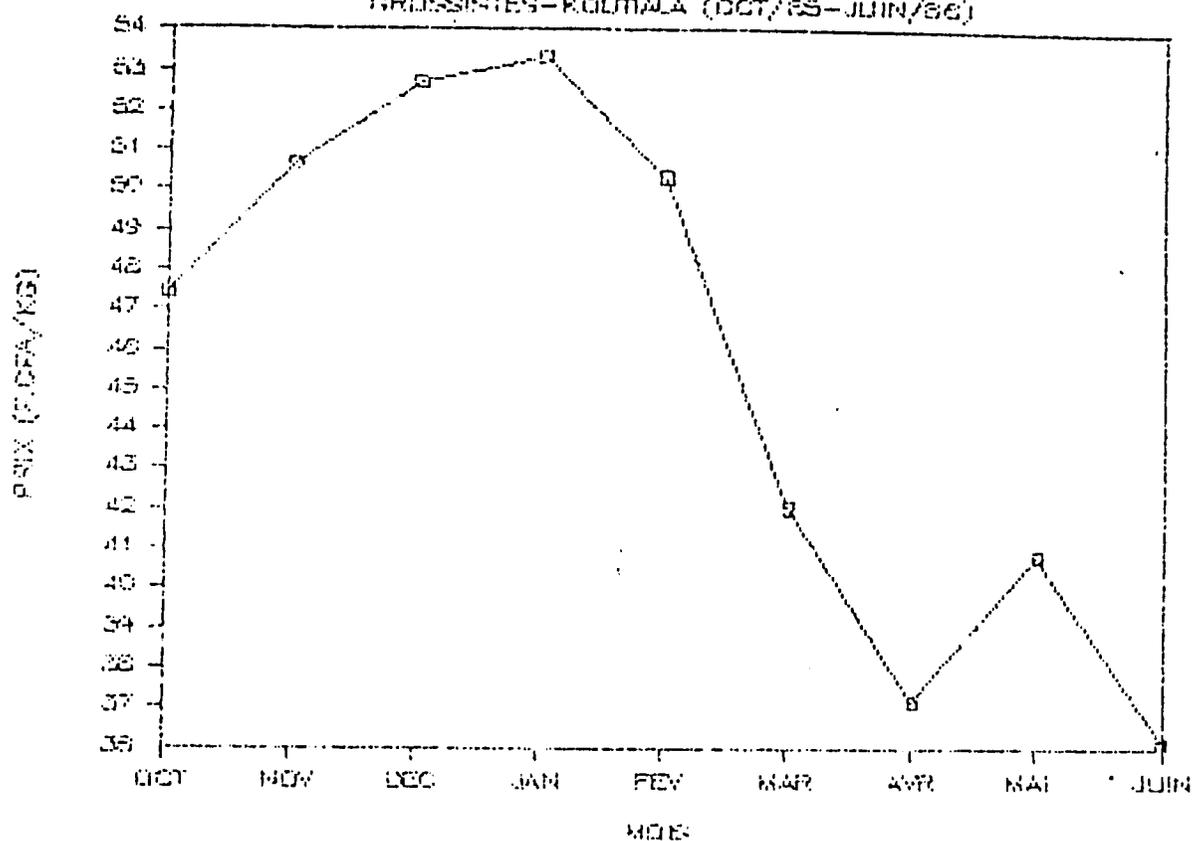
GROSSISTES-KOULTIWA (OCT/85-JUIN/86)



52

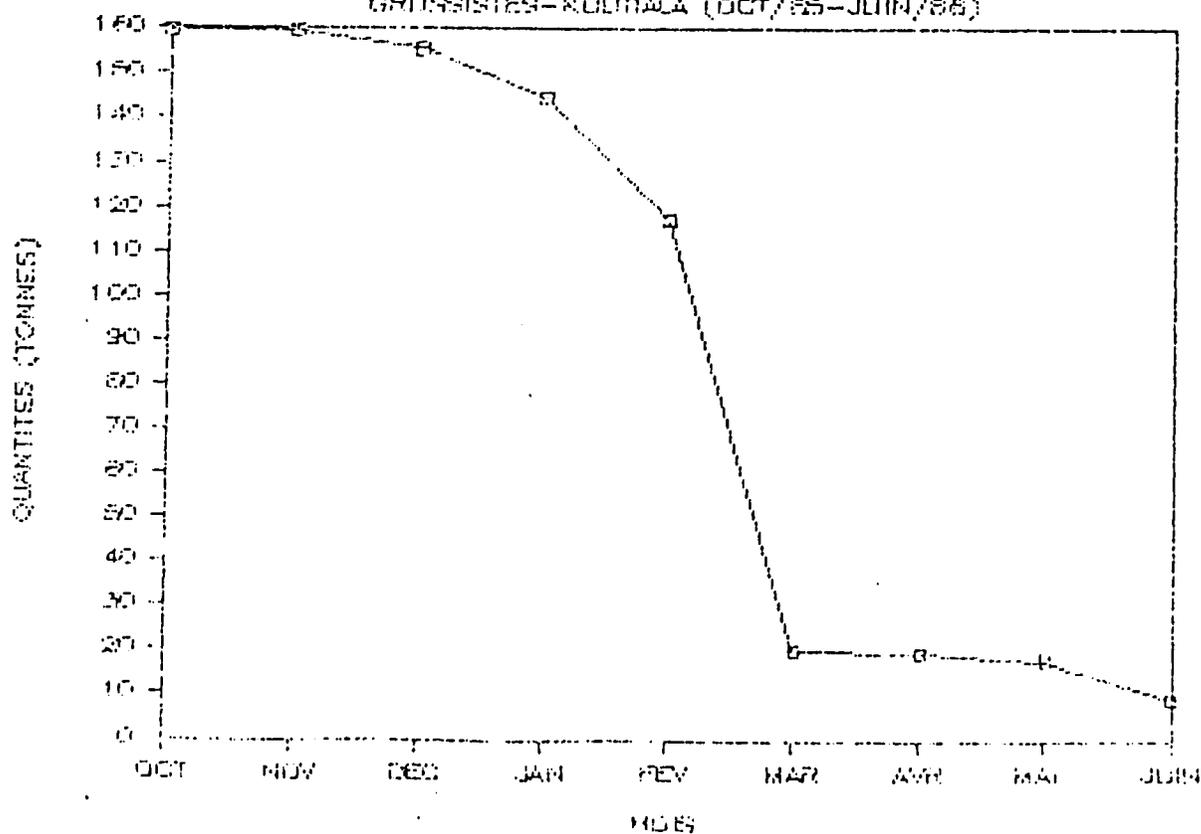
EVOLUTION DU PRIX D'ACHAT DU MAIS

GROSSISTES-KOLMALA (OCT/85-JUIN/86)



EVOLUTION DES ACHATS DE MAIS

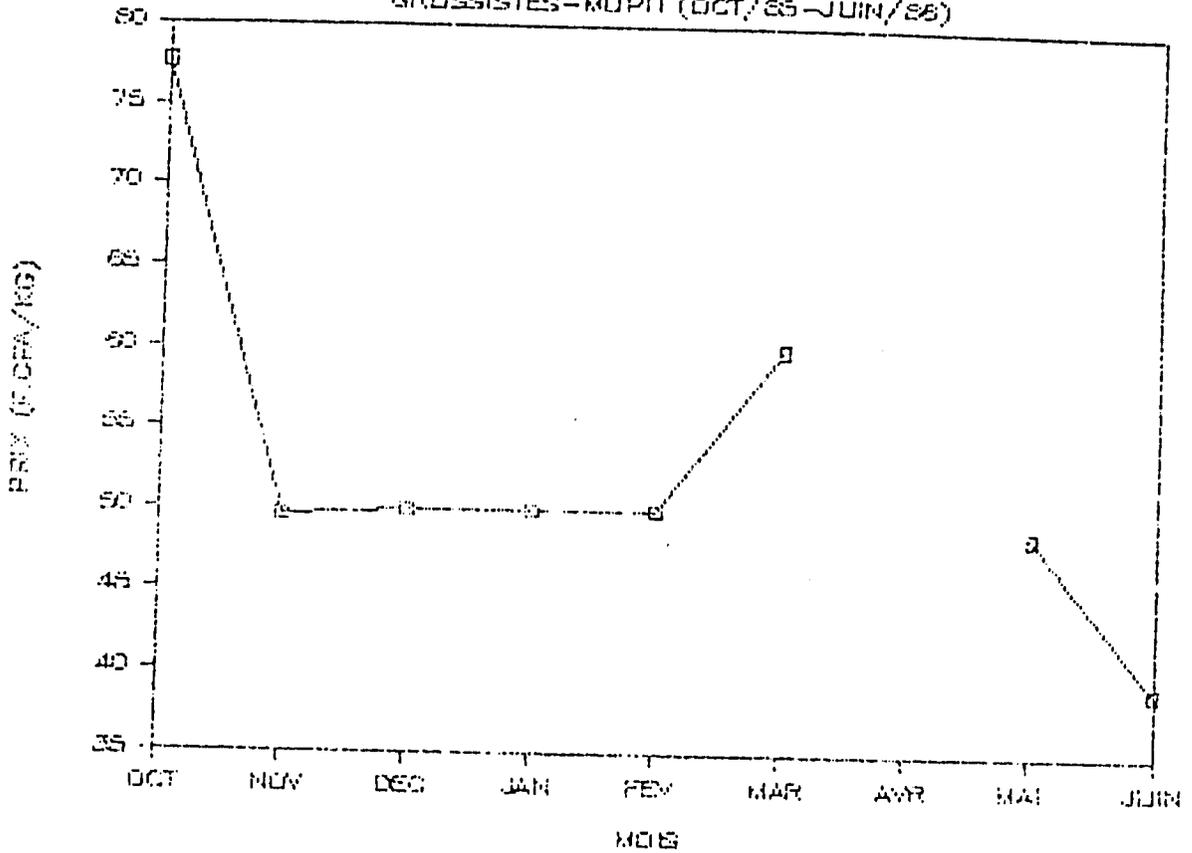
GROSSISTES-KOLMALA (OCT/85-JUIN/86)



60

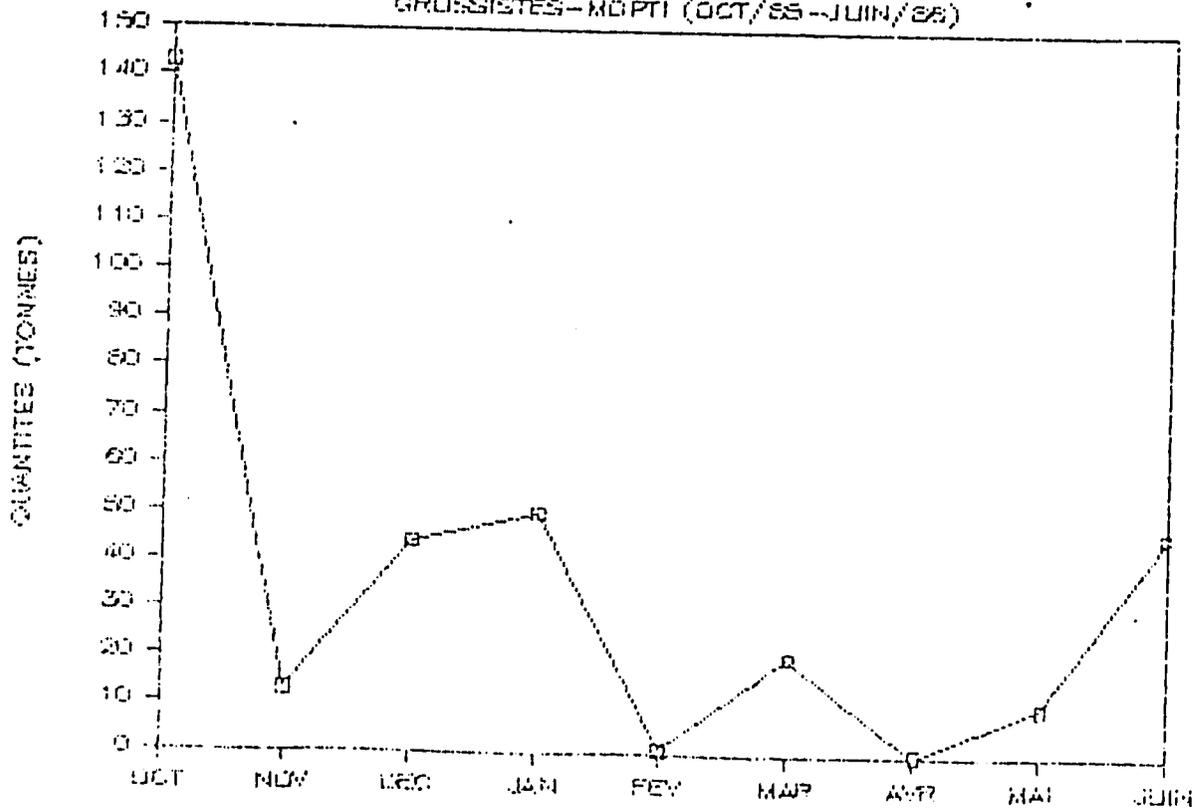
EVOLUTION DU PRIX D'ACHAT DU MAIS

GROSSISTES-MOPTI (OCT/85-JUIN/86)



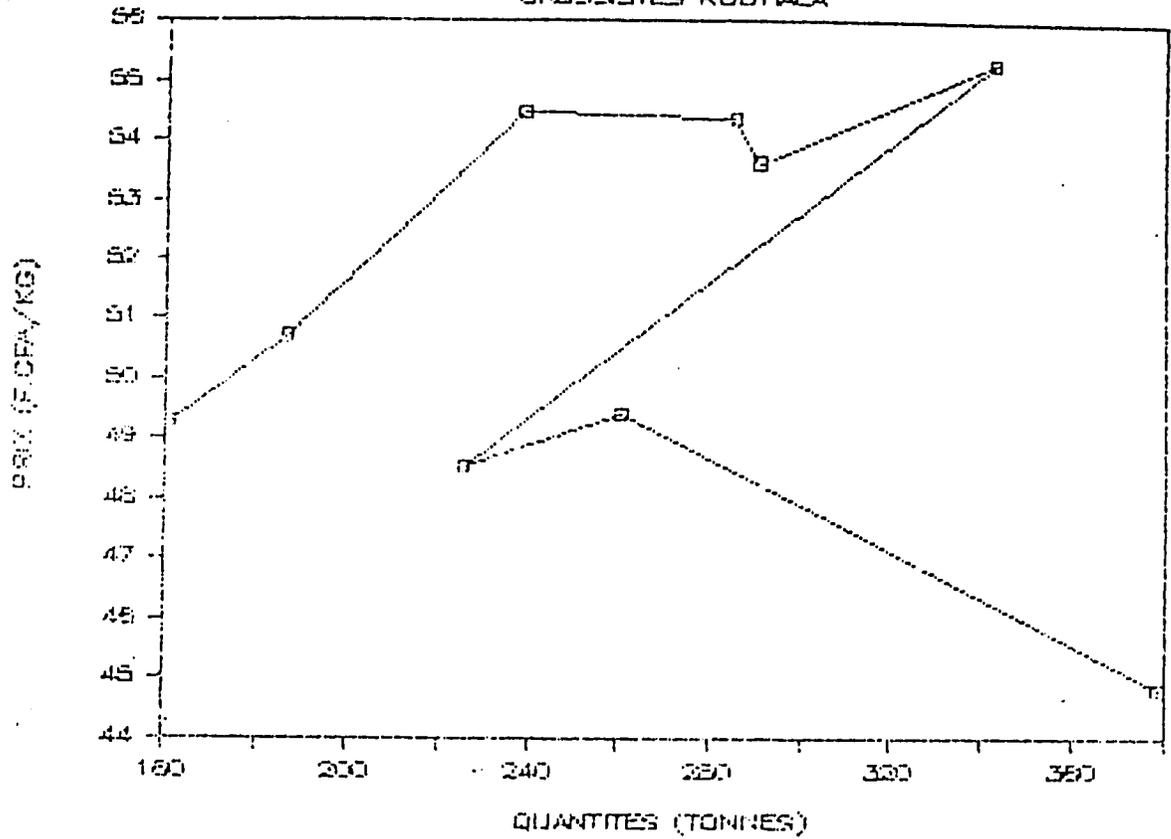
EVOLUTION DES ACHATS DE MAIS

GROSSISTES-MOPTI (OCT/85-JUIN/86)

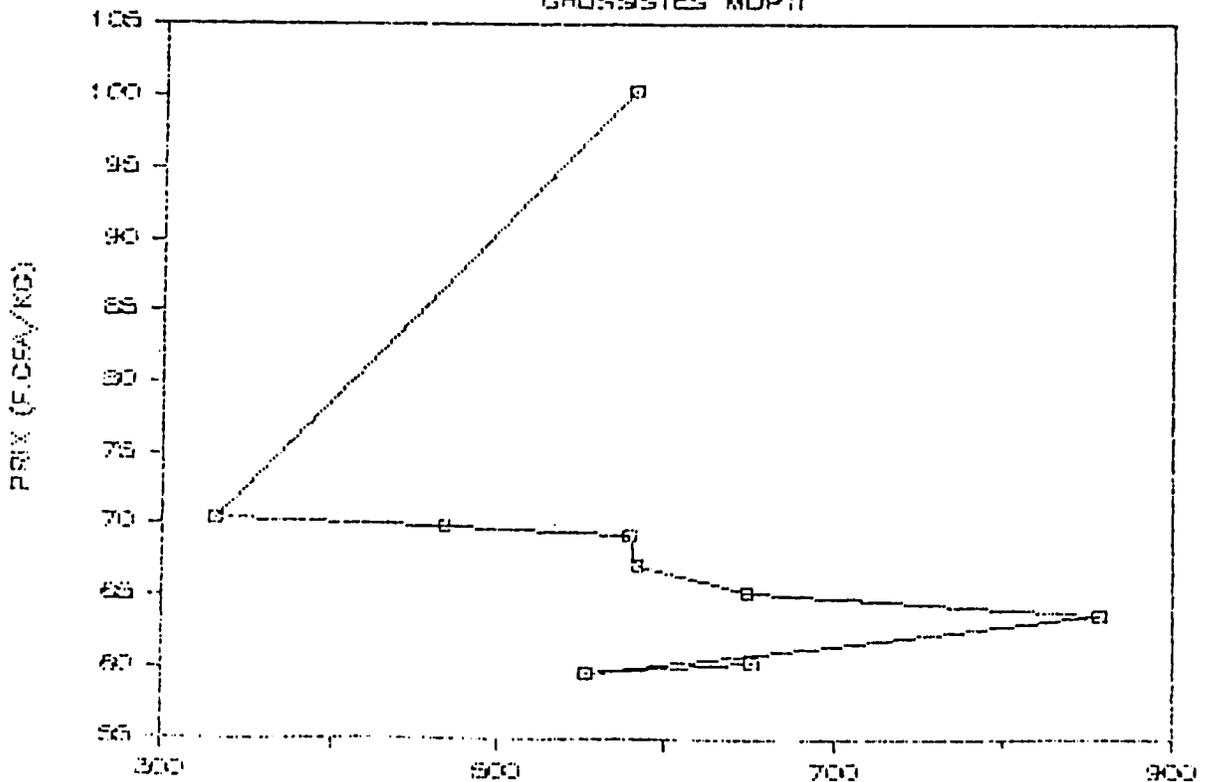


24

RELATION PRIX - QUANTITES : MIL GROSSISTES KOUTALA



RELATION PRIX - QUANTITES : MIL GROSSISTES MOPTI



Handwritten signature or mark.

Des copies supplémentaires peuvent être obtenues en écrivant à:
(Spécifiez le numéro et l'auteur du document de travail)

PPC/CDIE/DI
209 SA-18
US Agency for International Development
Washington, DC 20523

Pour les employés de USAID ou ceux travaillant dans des projets de USAID, et pour quiconque des pays en voie de développement, les copies supplémentaires sont gratuites. Des copies multiples seront envoyées, si elles sont commandées pour des buts raisonnables (par exemple, pour un professeur ou chef de département demandant des copies multiples pour un séminaire). Pour ceux qui ne sont ni associés avec USAID ni des pays en voie de développement, il y a une charge d'à peu près US \$2 par publication. Les publications requises seront envoyées par poste, y compris une facture pour les charges.

Additional copies may be obtained by writing to:
(Specify Working Paper number and author)

PPC/CDIE/DI
209 SA-18
US Agency for International Development
Washington, DC 20523

For people inside USAID or working on USAID projects, and for anyone from LDC's, there is no charge for sending additional copies. Multiple copies will be sent for reasonable purposes upon request (eg, for a professor or department head requiring multiple copies for a seminar). For people not associated with USAID and not in an LDC, there is a charge, but it is quite reasonable, approximately US \$2 per publication. Requested publications will be mailed along with a bill for charges.

96